

BUDGET PRINCIPAL :
BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE

I. Synthèse

II. Approbation du budget primitif

- II.1. Les grands équilibres
- II.2. Recettes réelles
- II.3. Dépenses réelles par section
- II.4. Dépenses réelles par commission
- II.5. Vote du budget par chapitre nature

III. Répartition de la taxe d'aménagement

IV. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Annexes

- Annexe 1 : tableau des AP/CP
- Annexe 2 : vue d'ensemble par sections

I. Synthèse : renforcer les missions du Département et poursuivre une politique d'investissement ambitieuse

Les lois de finances votées en 2025 intègrent des mesures qui impactent directement le budget du Département à hauteur de 4 M€ :

- 3 M€ de recettes en moins avec le gel des fractions de TVA perçues par le Département
- 1 M€ de dépenses supplémentaires, avec la première augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires territoriaux.

Malgré la confirmation et la précision de ces contraintes, les orientations budgétaires examinées et débattues par l'Assemblée le 7 février dernier peuvent être maintenues :

- ✓ Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement ;
- ✓ Maintien d'une section d'investissement à 85 M€ ;
- ✓ Compensation de toute nouvelle dépense par une économie équivalente ;
- ✓ Réserve de crédits suffisants en anticipation de l'équilibre 2026 ;
- ✓ Poursuite du travail d'identification de marges de manœuvre pour les équilibres budgétaires futurs.

Le maintien de ce haut niveau d'investissement, particulièrement au soutien des projets des autres collectivités du territoire, est le résultat d'une gestion rigoureuse menée depuis plus de dix ans par l'Assemblée.

De plus, l'excédent reporté cumulé demeure important, à hauteur de 36,6 M€, même s'il a été diminué de 5,1 M€ du fait de l'effet ciseaux entre une augmentation subie de nos dépenses et une moindre dynamique de nos recettes.

La qualité de notre situation financière nous permet, cette année encore, d'atteindre nos ambitions tant au service des solidarités humaines que territoriales.

Le budget proposé reflète cette volonté d'action. Il s'établit au total à près de 557 M€, dont 469 M€ d'écritures réelles :

- Fonctionnement dépenses : 330,4 M€ en réel ;
- Investissement dépenses : 138,7 M€ en réel, dont 85 M€ inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement.

Vue d'ensemble par section

Dépenses 556 871 016	Recettes 556 871 016
--------------------------------	--------------------------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement	330 399 493	Recettes réelles de fonctionnement	396 629 729
Dont augmentation prévisionnelle de dépenses	8 658 015	Dont excédent reporté	36 640 940
Dépenses d'ordre	75 330 236	Recettes d'ordre	9 100 000
Total dépenses de fonctionnement	405 729 729	Total recettes de fonctionnement	405 729 729

INVESTISSEMENT

Dépenses d'ordre	12 400 000	Recettes d'ordre	78 630 236
Dépenses réelles d'investissement	138 741 287	Recettes réelles d'investissement	72 511 051
Dont PPI (avec 4,9 M€ de travaux dégâts intempéries)	85 000 000	Dont emprunt d'équilibre	18 000 000
Dont capital de la dette bancaire (hors PPP)	13 854 587		
Total dépenses d'investissement	151 141 287	Total recettes d'investissement	151 141 287

Concernant les recettes :

Plusieurs mécanismes concernant les recettes des collectivités territoriales ont été adoptés dans la loi de finances pour 2025 afin d'associer ces mêmes collectivités au redressement des finances publiques. Si le Département n'est pas soumis au prélèvement sur les recettes fiscales (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) décrit plus en détail dans la partie recettes), il sera soumis au gel des fractions de TVA (qui remplacent la taxe foncière sur le foncier bâti depuis 2021 et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises depuis 2022). Cette perte en 2025 sur la dynamique du produit national de TVA est estimée à environ 3 M€. Le produit de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance devrait connaître une augmentation comme lors des exercices précédents estimée à 6% (+3,5 M€). Quant aux dotations de l'Etat, elles restent stables. Et nous avons peu de visibilité sur l'évolution future du marché de l'immobilier et donc du produit des droits de mutation à titre onéreux. C'est pourquoi je vous propose d'inscrire en 2025 :

- 97,6 M€ de fractions de TVA et 32 M€ pour les DMTO : montants équivalents aux produits perçus en 2024 ;
- 63,5 M€ de taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA), soit une augmentation de 6% par rapport à 2024 ;
- 50 M€ de dotation globale de fonctionnement : montant stable depuis 2018.

Pour financer une partie de nos investissements, je vous propose de porter l'autorisation d'emprunt à 18 M€. Comme présenté sur les exercices antérieurs, cet emprunt s'inscrit dans une trajectoire qui ne devrait pas dégrader notre encours de dette. Pour information, nous travaillons actuellement avec la Banque des territoires pour qu'une partie de l'emprunt puisse s'inscrire dans des dispositifs bonifiés sur des maturités longues (jusqu'à 40 ans), afin de préserver nos marges de manœuvre. Nous continuerons en parallèle à rechercher systématiquement d'autres sources de financement public notamment sur la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID), le fonds vert, les fonds européens...

Concernant les dépenses :

Dans le but de maîtriser au mieux notre fonctionnement, les autorisations de dépense ont été inscrites au plus près des besoins et sont identiques au CA 2024. Elles ont été définies sur la base du réalisé 2024. Hors réserves pour augmentations prévisionnelles de dépenses, les inscriptions supplémentaires à hauteur de 8 M€ correspondent soit à des dépenses qui nous sont imposées (AIS, hébergement, cotisation CNRACL...), soit à des financements répondant à des projets déjà validés par notre collectivité.

Les dépenses sociales (assistants familiaux compris) représentent 57% de nos dépenses de fonctionnement. Cette part monte à près de 65% en intégrant l'intégralité de la masse salariale affectée.

Quant aux dépenses liées à la masse salariale (hors assistants familiaux), elles représentent 22% de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Une enveloppe dédiée à des augmentations prévisionnelles est par ailleurs dotée de 8,7 M€. Elle nous permettra de faire face si nécessaire à de nouvelles dépenses. Parmi elles, 1,4 M€ pourraient concerner le versement du « Ségur pour tous » 2024 et 2025 que nous avons suspendu comme la majorité des Départements, dans l'attente d'une réponse de l'Etat sur sa compensation financière intégrale.

Cette méthode de construction budgétaire vise à poursuivre une trajectoire de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de répondre, malgré une dynamique moindre de nos recettes conjoncturelles, à notre exigence de maintenir à un niveau élevé, 85 M€, nos investissements dans l'économie départementale, tout en se préservant des marges de manœuvre pour les exercices suivants.

II. Les lignes directrices

II.1. Les grands équilibres

Recettes	Budget Total 2024	CA 2024	Budget Primitif 2025	Evolution CA 2024 à BP 2025
Fonct réel	403 394 553	408 788 335	396 629 729	-3,0%
Fonct ordre	9 000 000	9 003 660	9 100 000	
Total fonctionnement	412 394 553	417 791 995	405 729 729	
Invt réel	86 693 236	86 034 843	72 511 051	-15,7%
Invt ordre	81 575 891	29 885 334	78 630 236	
Total investissement	168 269 127	115 920 177	151 141 287	
Total recettes	580 663 680	533 712 172	556 871 016	
Dépenses	Budget Total 2024	CA 2024	Budget Primitif 2025	Evolution CA 2024 à BP 2025
Fonct réel	333 818 662	313 650 920	330 399 493	5,3%
Fonct ordre	78 575 891	28 272 258	75 330 236	
Total fonctionnement	412 394 553	341 923 178	405 729 729	
Invt réel	156 269 127	144 523 474	138 741 287	-4,0%
Invt ordre	12 000 000	10 616 736	12 400 000	
Total investissement	168 269 127	155 140 210	151 141 287	
Total dépenses	580 663 680	497 063 388	556 871 016	

Comme indiqué précédemment, le budget primitif total (ordre + réel) s'élève à 557 M€ dont 469 M€ d'écritures réelles. Il apparaît en baisse de 24 M€ par rapport au budget total 2024 mais c'est en raison du solde d'investissement reporté qui était plus élevé l'an dernier (55,4 M€ en 2024 contre 39,2 M€ pour 2025).

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 330,4 M€ au BP 2025. L'écart entre la prévision 2025 et le réalisé 2024 (313,7 M€) est de +5,3%. Cependant, cette différence est en grande partie due au fait que l'enveloppe « augmentation prévisionnelle de dépenses » est inscrite au BP mais n'est pas réalisée au compte administratif : ainsi les 13,3 M€ non réalisés en 2024 font passer l'inscription de 8,7 M€ en 2025 pour une augmentation. Hors enveloppes « augmentation prévisionnelle de dépenses », l'estimation des dépenses pour 2025 n'est réellement en augmentation que de 8 M€ (soit +2,5%) par rapport au réalisé 2024. L'essentiel de ces 8 M€ concerne les dépenses sociales pour plus de 7 M€ (AIS, dépenses d'hébergement, aide sociale à l'enfance) et l'augmentation de la cotisation retraite auprès de la CNRACL pour près de 1 M€.

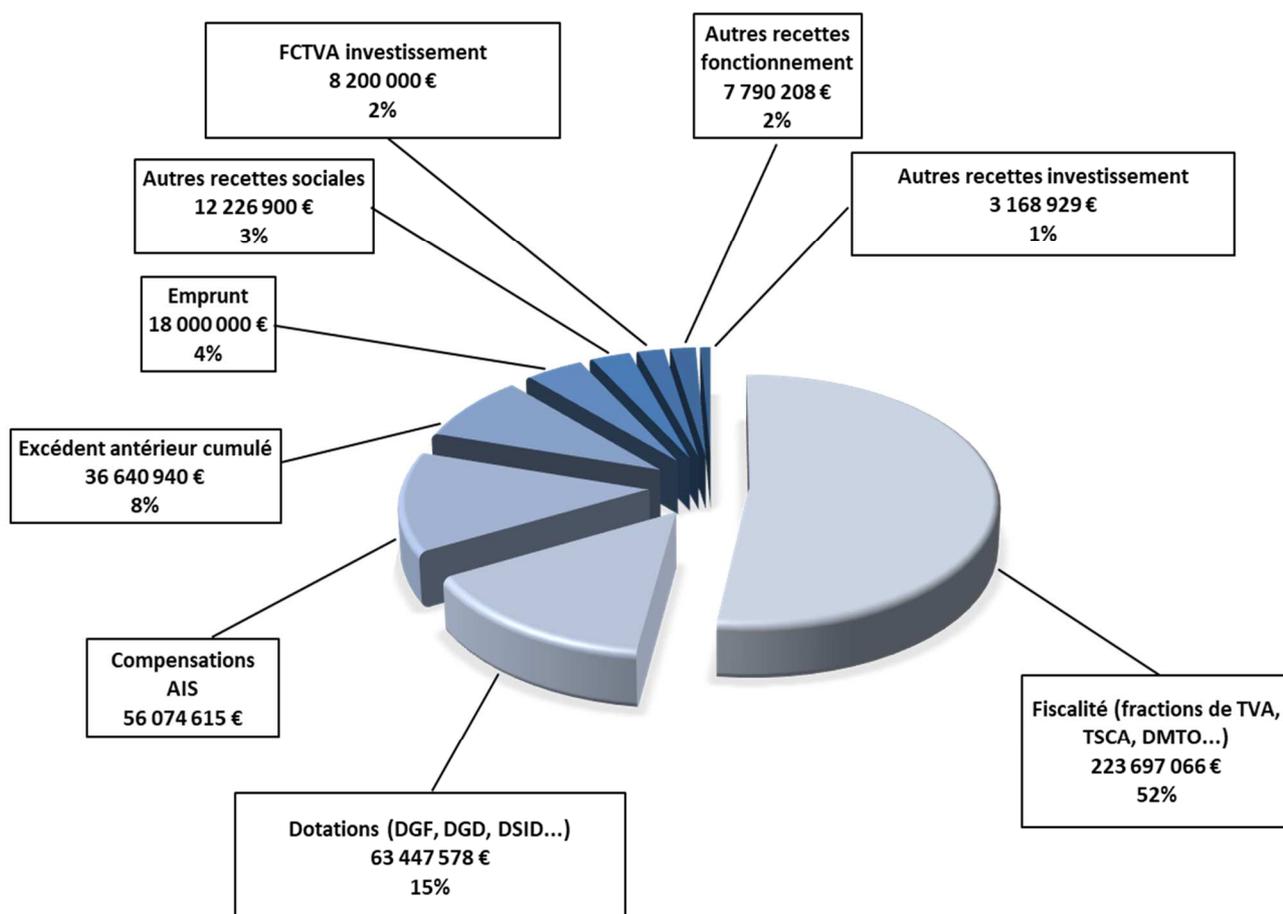
En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 138,7 M€ contre 144,5 M€ réalisés en 2024, soit -4 %. De ce total, doivent être soustrait le remboursement en capital (13,9 M€) et les écritures équilibrées en dépenses et recettes (emprunts revolving 0,7 M€, solde d'investissement reporté 39,2 M€), pour arriver au plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui rassemble les dépenses

d'équipement par lesquelles le Département soutient l'activité du territoire. Au final, le PPI est maintenu à un niveau élevé en 2025 : 85 M€.

En 2024, l'excédent antérieur reporté de 2023 (41,7 M€), les recettes exceptionnelles et la construction prudentielle du budget ont permis d'amortir les conséquences de l'effet ciseaux marqué depuis quelques années par un accroissement de nos dépenses supérieur à celui de nos recettes. Aussi, l'excédent reporté de 2024 quoiqu'en baisse (-5,1 M€) demeure à un niveau important (36,6 M€). Il contribue à maintenir une part importante d'autofinancement (près de 50%) du PPI, tout en limitant le recours à l'emprunt d'équilibre à 18 M€.

II.2. Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement

Près de 429,2 M€ (hors emprunt revolving et neutralisation du résultat reporté investissement) :



II.2.1 Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement

Hors excédent reporté, les recettes réelles de fonctionnement du BP 2025 sont estimées à 360 M€, soit une baisse de 7 M€ par rapport au réalisé 2024 (367 M€). Si on retire les recettes exceptionnelles perçues en 2024 à hauteur de 7,6 M€ (complément CNSA pour l'APA, récupération avances Fonds Social Européen, récupération frais de placements d'enfants d'autres départements, versement de la réserve nationale DMTO), on constate une stagnation des prévisions de recette 2025 par rapport au réalisé 2024.

Le tableau ci-dessous présente en détail l'évolution de nos différentes recettes. Ces propositions découlent, soit de montants indiqués dans la loi de finances, soit de prévisions de l'association Départements de France (DF) ou réalisées en interne.

Recettes	CA 2024	Proposé 2025
IFER	1 945 271	1 850 000
Compensations fiscales	1 780 056	1 775 000
Fraction TVA compensation taxe foncière propriétés bâties	86 717 326	86 717 326
Fraction TVA - CVAE	10 920 533	10 920 533
TICPE part complémentaire	3 815 072	3 800 000
FNGIR	7 683 763	7 683 763
Taxe d'aménagement	1 092 766	1 400 000
TSCA - SDIS Article 53	6 246 363	6 621 145
TSCA - Compétences transférées 2004 Article 52	20 824 472	22 073 940
TSCA - Réforme TP article 77	32 809 778	34 778 365
TSCA	59 880 613	63 473 450
Accise sur l'électricité (ex TFCE)	3 464 266	3 400 000
DMTO (base)	31 829 631	31 700 000
DMTO Taxe additionnelle	329 272	300 000
DMTO	32 158 903	32 000 000
Péréquation DMTO	6 532 965	5 357 031
Redevance des mines	331 821	300 000
Taxe de séjour	610 403	550 000
Taxe remontées mécaniques	1 156 137	1 100 000
FCTVA Fonctionnement	317 794	300 000
Granulats	42 149	35 000
Taxe enlèvement ordures ménagères	13 855	13 000
Diverses taxes	9 005 124	7 655 031
Fiscalité	218 463 693	220 675 103
DGF - Dotation forfaitaire	25 300 966	25 300 000
DGF - Dotation de péréquation (Fct minimale)	10 092 866	10 100 000
DGF - Dotation de compensation	14 606 112	14 600 000
DGF	49 999 944	50 000 000
DGD	1 803 749	1 800 000
DCRTP	8 620 818	8 400 000
Dotations	60 424 511	60 200 000

Fonds de solidarité FSD (AIS)	5 308 034	4 352 588
Dotation de compensation péréquée	9 289 452	9 500 000
FMDI	1 710 172	1 700 000
Compensation RSA (TICPE)	17 127 028	17 127 027
Compensation APA	21 783 748	19 450 000
Compensation PCH	3 982 118	3 945 000
Compensations AIS	59 200 551	56 074 615
Autres recettes sociales	12 899 088	12 226 900
Autres recettes	12 402 573	7 561 308
Dont Fonds interdépartemental de solidarité	1 769 345	1 450 863
Dont Fraction TVA supplémentaire	1 835 633	1 800 000
Total fonctionnement (hors excédent reporté)	366 995 395	359 988 789

Si les dotations restent stables autour de 60,2 M€, une attention particulière est à porter sur les recettes ci-dessous qui ont toutes la particularité d’être dépendantes de la conjoncture économique et pour 2025, des dispositions de la loi de finances.

- La loi de finances pour 2025 a gelé les produits des fractions de TVA venues remplacer la TFPB et la CVAE. En conséquence les montants inscrits au BP sont identiques aux produits perçus en 2024 soit 97,6 M€. Ce montant sera réajusté à la hausse ou à la baisse après la régularisation du produit 2024 connu dès consolidation du produit net de la TVA nationale 2024 (courant avril 2025). Cette perte de la dynamique du produit de TVA entre 2024 et 2025 est estimé à près de 3 M€.
- Taxe spéciale sur les contrats d’assurance (TSCA) : je vous propose d’inscrire un montant de 63,5 M€, soit +3,6 M€ par rapport au réalisé 2024, correspondant à la progression de +6% constatée sur les exercices précédents.
- La recette perçue au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières a significativement baissé depuis 2022. Nous n’avons perçu que 32,2 M€ pour 2024, contre 35 M€ en 2023, bien loin du montant record de 41,4 M€ en 2022. Toujours sans visibilité sur l’évolution du marché de l’immobilier dans les mois à venir, je vous propose d’inscrire un montant identique au produit 2024 soit 32 M€.
- Le fonds de péréquation DMTO : en 2024, face aux difficultés financières croissantes des Départements, et notamment la baisse de leur produit DMTO, le Comité des Finances Locales (CFL) a décidé de mettre en répartition la totalité de la réserve nationale du fonds de péréquation constituée sur les années antérieures. Cela a eu pour effet d’augmenter notre produit net de près de 1,8 M€ pour le porter à 11,1 M€ (13,6 M€ de recette et 2,5 M€ de reversement). Mais par conséquent, il n’y a plus de réserve nationale pour 2025 et sur la base d’une baisse nationale de DMTO de 13% en 2024, la prévision du produit net pour 2025 s’élèverait à 8,9 M€ (11,2 M€ de recette et 2,3 M€ de reversement) soit une perte de 2,2 M€ par rapport à 2024.

- La loi de finances ouvre la possibilité d'augmenter le taux maximum de DMTO de 4,5% à 5%. Je vous propose de ne pas augmenter le taux applicable dans les Hautes-Pyrénées, car si cette augmentation pourrait être génératrice de recettes supplémentaires, mais difficiles à estimer compte tenu des mesures d'exonération en faveur des primo-accédants, elle aurait aussi certainement un effet dissuasif qui pourrait ralentir voire stopper des projets d'aménagement, ce qui aurait pour conséquence une perte économique indirecte potentiellement plus importante que le gain de recettes.
- Enfin, le Département ne sera pas soumis en 2025 au mécanisme de prélèvement sur les recettes fiscales, le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO). Ce prélèvement, (appelé contribution dans la loi de finances), sera ensuite reversé aux collectivités prélevées au cours des trois années suivantes, à hauteur d'un tiers chaque année, minoré de 10% qui serait reversé au fonds de péréquation DMTO. Dans le projet de loi de finances (PLF) initial, l'Etat prévoyait un prélèvement de plus de 7 M€ sur les recettes de notre Département. A l'issue de la discussion parlementaire, la part de ces prélèvements sur l'ensemble des Départements a été réduite et la moitié d'entre eux, dont les Hautes-Pyrénées, n'est plus soumise au dispositif, suivant les critères de charges (indice de fragilité sociale) et de ressources (revenu moyen par habitant). Nous manquons encore aujourd'hui de lisibilité sur ces critères : nous ne disposons pas des données nationales pour connaître notre exposition au risque d'être prélevé dans les années à venir.

II.2.2. Le financement de l'investissement

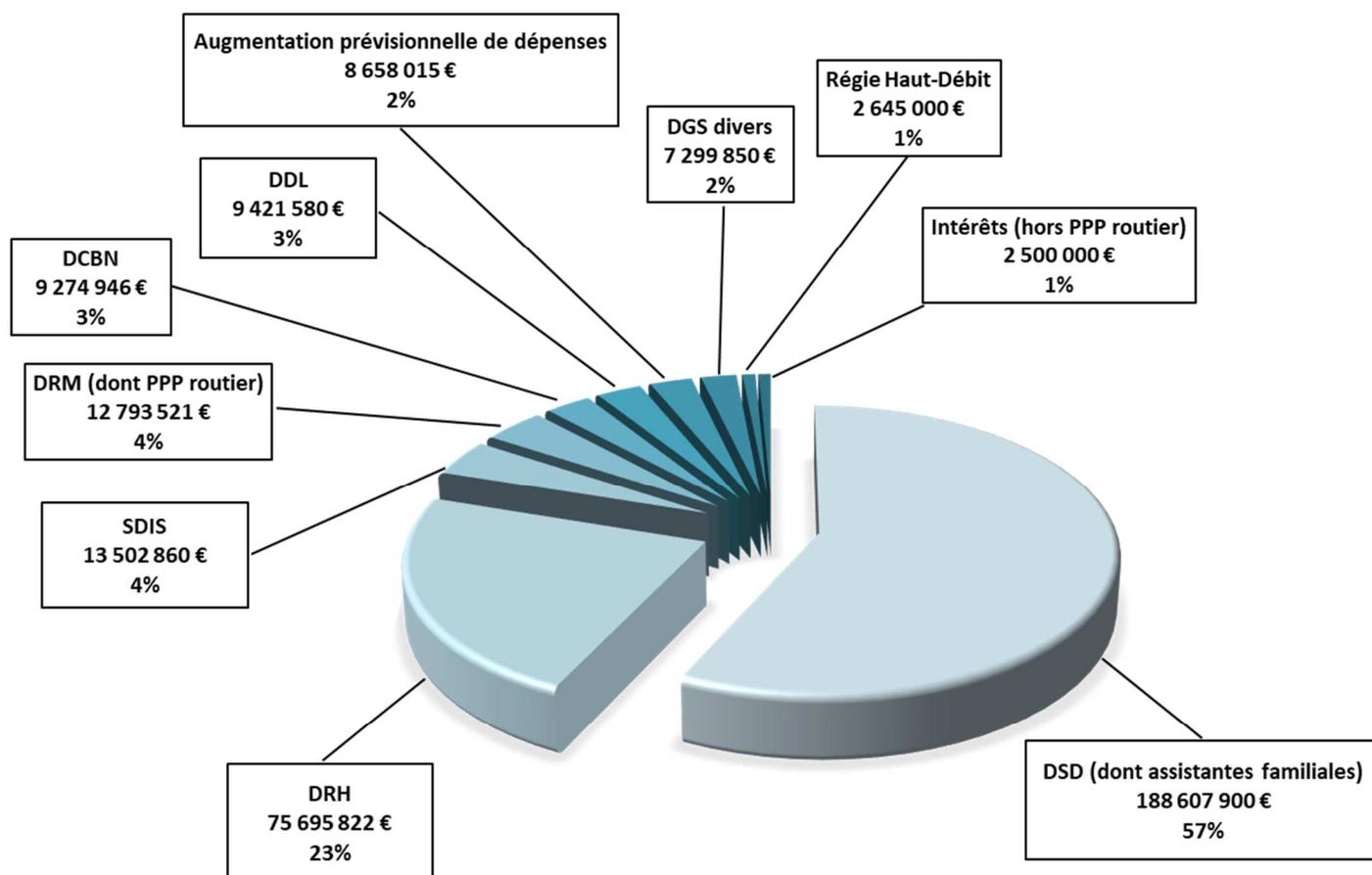
Les principales prévisions de recettes d'investissement 2025 se déclinent comme suit :

- En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette, je vous propose de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt de 18 M€. L'absence d'emprunt en 2023 nous permet désormais d'emprunter plus que le remboursement du capital (13,9 M€ en 2025, voire 16,2 M€ en ajoutant le remboursement en capital du PPP route) sans alourdir notre encours de dette.
- Au vu du volume de dépenses d'investissement réalisées en 2024, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2025 est en augmentation : prévu à 8,2 M€, contre 7,4 M€ en 2024 et 6,6 M€ en 2023.
- Les recettes attendues au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'élèvent à 2,4 M€ en 2025. Il s'agit de financements en faveur des dossiers déposés entre 2021 et 2024 dont le paiement intervient après les réalisations. Nous poursuivons le dépôt systématique des demandes de DSID :
 - En août 2024, sur 3,2 M€ de nouveaux projets nous avons obtenu un financement de la totalité à hauteur de 50% soit 1,6 M€ ;

- Pour 2025, nous avons déposé des demandes sur près de 4,4 M€ de travaux dans l'objectif d'un financement à hauteur de 2,2 M€.

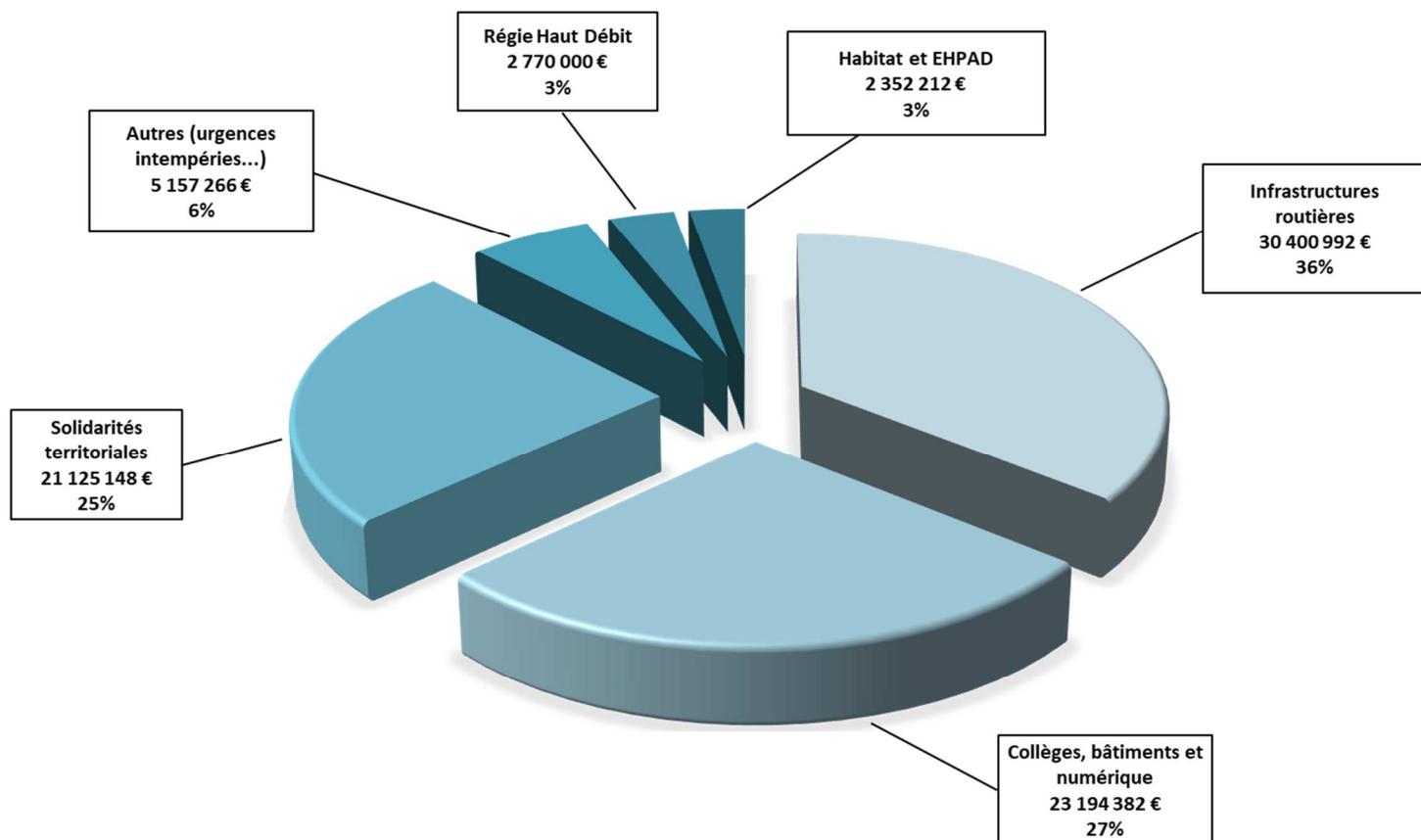
II.3. Dépenses réelles par section

Dépenses réelles de fonctionnement



DGS divers* dont principalement reversement fonds péréquation DMTO (2,3 M€), variation du stock du parc routier (1,4 M€), provisions (0,3 M€) et MDEF (0,6 M€)

Dépenses réelles d'investissement inscrites au PPI en 2025 (85 M€)



La part des investissements sur notre patrimoine se maintient par rapport à 2024. La répartition entre maîtrise d'ouvrage et subventions versées est respectivement, en 2025, de 67% et 33%.

II.4. Dépenses réelles par commission

1^{ère} commission – Solidarités sociales

Section	BP 2024	BT 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 / CA 2024
Fonctionnement	183 263 690	183 483 085	179 801 761	187 039 700	4,0 %
Investissement	123 836	450 842	337 220	432 252	28,2 %
Total des dépenses	183 387 526	183 933 928	180 138 981	187 471 952	4,1 %

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales sont proposées à 187 M€ en fonctionnement et à 0,4 M€ en investissement.

Fonctionnement : 187 M€

Pour 2025, les dépenses sociales sont estimées à 187 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 4 % (+ 7,2 M€) par rapport au réalisé 2024.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de la 1^{ère} commission selon les deux axes d'explications : d'abord par nature de dépenses puis par secteur d'intervention.

Nature \ Domaine	Insertion	Handicap	Autonomie	Enfance famille (ASE/PMI)	Actions de santé et divers (*)	Totaux
Allocation	37 510 000	15 217 600	51 958 400			104 686 000
Hébergement		21 031 500	11 012 100	33 334 200		65 377 800
Autres interventions	3 983 100	3 596 600	1 822 300	7 035 900	538 000	16 975 900
Totaux	41 493 100	39 845 700	64 792 800	40 370 100	538 000	187 039 700

(*) actions de santé (vaccins, analyses médicales), services communs (cartes de stationnement invalidité, carnets de santé...)

Présentation par nature de dépenses

Nature des dépenses	BT 2024	CA 2024	BP 2025	% évolution CA à BP	Evolution CA à BP
Allocations	102 217 350	100 727 920	104 686 000 €	3,9%	3 958 080 €
APA	50 765 950	49 538 504	51 958 400 €	4,9%	2 419 896 €
PCH	14 810 500	14 783 402	15 217 600 €	2,9%	434 198 €
RSA	36 640 900	36 406 014	37 510 000 €	3,0%	1 103 986 €
Hébergement	64 595 284	63 087 297	65 377 800 €	3,6%	2 290 503 €
ASE	32 474 347	32 041 596	33 334 200 €	4,0%	1 292 604 €
PA	10 805 002	10 693 931	11 012 100 €	3,0%	318 169 €
PH	21 315 934	20 351 770	21 031 500 €	3,3%	679 730 €
Autres interventions	16 670 452	15 986 544	16 975 900 €	6,2%	989 356 €
Total 1^{ère} Commission	183 483 085	179 801 761	187 039 700 €	4,0%	7 237 939 €

➤ **Les allocations individuelles de solidarité (AIS) : 104,7 M€ (+4 M€ par rapport au CA 2024)**

- ❖ Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 51,9 M€ (+2,5 M €, soit +5% par rapport au CA 2024)

APA 51,9 M€ (+5%/CA 2024)					
APA à domicile (APAD) 38,1 M€ (+5%/CA 2024)			Dépendance 13,8 M€ (+4,5%/CA 2024)		
Allocations APA	31,3 M€	+4,3%	Forfait global dépendance	10,8 M€	+5%
Revalorisations salariales SAAD	3,4 M€	+3% <i>(mêmes modalités)</i>	APAE (APA en établissement) : unité de soins longue durée et EHPAD hors 65	3 M€	+3%
Dotation qualité	3,4 M€	+14% <i>(montée en charge)</i>			

- APAD : 38,1 M€ dont :
 - ✓ Allocation APAD prenant en compte un tarif plancher de 24,58 € (contre 23,50 € en 2024 soit une augmentation de 4,6%) ayant un impact budgétaire de + 900 000 €
 - ✓ Revalorisations salariales dans les Services Autonomie à Domicile (SAD) (avenant 43 et avenant 54)
 - ✓ Dotation qualité : attribution d'une dotation complémentaire aux SAD pouvant aller jusqu'à 3,38 € de l'heure en 2025 pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur :

- Dotation compensée à 100% par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
 - 12 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) déjà signés avec les SAD pour cinq ans sur un volume d'heures contractualisé de 1,1 M€ et pour une dotation totale de 3,8 M€ en 2025 (APA + PCH)
 - 1 CPOM supplémentaire prévu en 2025 suite à l'appel à candidature
 - Une montée en charge progressive de la dotation qualité sur les années à venir (l'ensemble des SAD devant signer un CPOM dotation qualité d'ici 2030)
- La dépendance : 13,8 M€

Le Département finance la dépendance en établissement :

- ✓ Par l'allocation APAE (allocation personnalisée d'autonomie en établissement) pour les résidents en USLD (unité de soins longue durée) et surtout en EHPAD hors du Département (3 M€ en 2025), mais dont le domicile de secours est dans le département. Le Département paye sur factures, sur la base d'un tarif journée dépendance, le cas échéant sur un tarif fixé par d'autres Départements ;
- ✓ Par l'attribution directe aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'un forfait global dépendance, basé sur une équation tarifaire en lien avec le point GIR dépendance, fixé par le Président du Conseil départemental.

Pour le budget 2025, le point GIR servant de calcul pour le forfait global dépendance augmente de 5% passant ainsi de 7,53 à 7,91. Cette réévaluation porte le forfait global dépendance à 10,8 M€ en 2025 soit une augmentation de 0,5 M€. Ces financements supplémentaires permettront de soutenir les EHPAD dans un contexte de fortes difficultés financières ; cela représentera un gain évalué entre 5 000 € et 70 000 € en fonction de la taille de l'EHPAD et du niveau de dépendance.

❖ Les dépenses de PCH : 15,2 M€ (+0,5 M€, soit +3% par rapport au CA 2024)

En 2024, la dépense de PCH continue d'augmenter, comme chaque année depuis sa création en 2006, pour atteindre 14,8 M€. Elle progresse de près de 1,5 M€ entre 2023 et 2024, soit près de 12%. Sur les cinq dernières années, le taux de croissance annuel moyen de la PCH est de 12%. On constate cette même tendance au niveau national, avec une hausse de 10,5% de l'allocation PCH entre 2022 et 2023.

Pour 2025, la dépense de PCH devrait encore être en hausse avec notamment l'augmentation du tarif plancher (indexé sur l'inflation) et l'augmentation du nombre des bénéficiaires.

Je vous propose d'inscrire 15,2 M€ de crédits, soit une évolution de 3% par rapport au réalisé 2024.

Ces crédits intègrent également :

- 306 900 € au titre de la compensation de la revalorisation salariale des SAD (avenant 43 et avenant 54) ;
- 370 700 € au titre de la dotation qualité (part PCH cf. paragraphe précédent)

❖ Le RSA : 37,5 M€ (+1,1 M€, soit +3% par rapport au CA 2024)

Concernant l'allocation RSA, je vous propose d'inscrire un montant de 37,5 M€ soit une augmentation de 3% par rapport au réalisé 2024. Cette augmentation prend en compte la revalorisation du RSA de 1,9% au 1^{er} avril votée dans la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS).

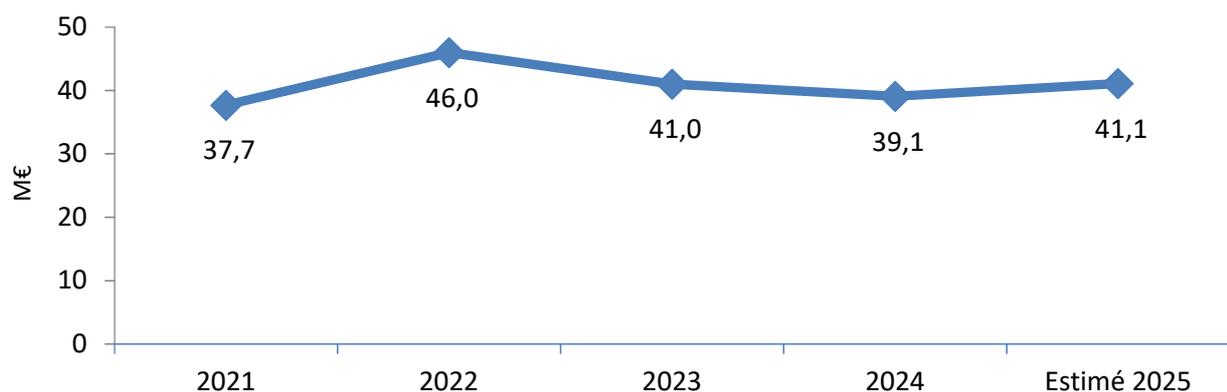
Le Département comptabilise 5 471 bénéficiaires du RSA à fin novembre 2024, contre 5 488 à fin novembre 2023, soit -0,3%. Cette tendance à la stabilité pourrait ne pas perdurer du fait de la généralisation au 1^{er} mars 2025 du dispositif de « solidarité à la source » qui prévoit le pré-remplissage des déclarations trimestrielles des ressources et l'octroi automatique du RSA. De fait le nombre de bénéficiaires pourrait ainsi augmenter. En effet, dans les 5 Départements expérimentateurs (depuis octobre 2024), une hausse des dépenses d'allocation a été constatée à compter du 2^{ème} mois de la mise en œuvre de ce dispositif.

Focus sur le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS)

Les éléments suivants prennent en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (dispositif de compensation péréquée, fonds de solidarité entre les départements, fonds de stabilisation) et, en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA, à l'exclusion des frais de structure, de la masse salariale et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Le mode de calcul du reste à charge (RAC) est celui de l'Etat, qui **ne prend donc pas en compte toutes les dépenses supportées par le Département.**

Aussi, ce mode de calcul officiel porte généralement sur des données de l'année N-2 mais il contient quelques données d'années différentes : certes, toutes les dépenses sont toujours celles de l'année N-2 et les recettes de l'APA et de la PCH sont aussi celles de N-2 mais les recettes du RSA sont celles de N-1 pour le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) et de N pour la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Evolution du reste à charge total (M€)



Détail de de l'évolution du reste à charge total (M€)

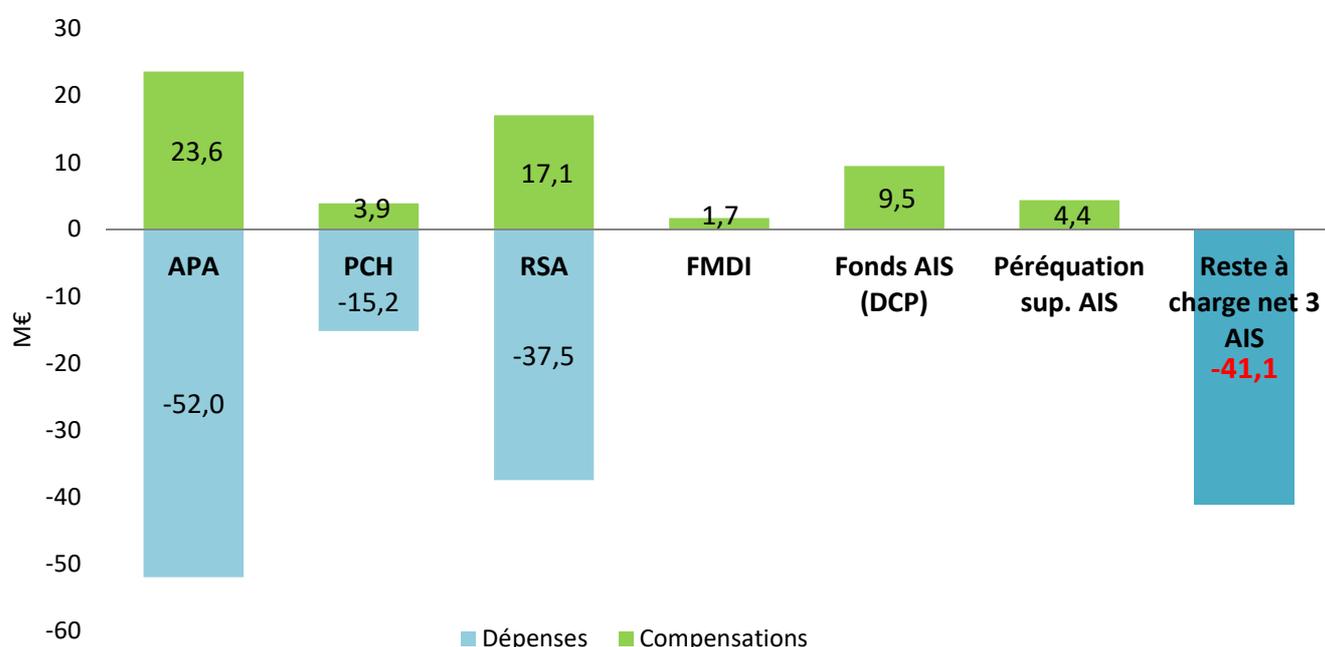
Allocations	2021	2022	2023	2024	Proposé 2025
APA	46 625 740 €	46 557 268 €	51 115 542 €	49 538 504 €	51 958 400 €
PCH	9 834 186 €	11 535 691 €	13 166 962 €	14 783 402 €	15 217 600 €
RSA	35 059 413 €	34 735 141 €	36 066 958 €	36 406 014 €	37 510 000 €
Total des allocations	91 519 339 €	92 828 100 €	100 349 462 €	100 727 920 €	104 686 000 €
Compensations affectées					
	2021	2022	2023	2024	Proposé 2025
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 027 €
FMDI	1 487 424 €	1 540 751 €	1 361 022 €	1 710 172 €	1 700 000 €
Dotation CNSA (APA)	16 317 339 €	17 178 565 €	22 552 427 €	25 036 174 €	23 560 000 €
Dotation CNSA (PCH)	2 632 413 €	3 421 248 €	3 973 824 €	3 982 118 €	3 945 000 €
Total des compensations affectées	37 564 204 €	39 267 592 €	45 014 301 €	47 855 492 €	46 332 027 €

RAC APA	33 416 599 €	34 910 734 €	30 308 401 €	29 378 703 €	28 563 115 €
<i>RAC APA en %</i>	65%	70%	65%	63%	56%
RAC PCH	6 132 142 €	6 707 960 €	7 201 773 €	8 114 443 €	9 193 138 €
<i>RAC PCH en %</i>	72%	74%	73%	70%	70%
RAC RSA	13 808 031 €	17 079 850 €	16 391 634 €	16 247 091 €	17 229 759 €
<i>RAC RSA en %</i>	43%	48%	47%	47%	48%
RAC brut total 3 AIS	53 356 772 €	58 698 544 €	53 901 808 €	53 740 237 €	54 986 012 €
<i>RAC brut total 3 AIS en %</i>	58%	62%	59%	58%	55%

Compensations non affectées	2021	2022	2023	2024	Proposé 2025
Fonds AIS (DCP)	8 365 528 €	8 019 963 €	8 077 491 €	9 289 452 €	9 500 000 €
Péréquation sup. AIS (fds de solidarité)	6 312 663 €	4 668 823 €	4 833 596 €	5 308 034 €	4 352 588 €
Fonds de stabilisation	989 013 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RAC net 3 AIS	37 689 568 €	46 009 758 €	40 990 721 €	39 142 751 €	41 133 424 €
<i>RAC net 3 AIS en %</i>	41%	49%	45%	42%	41%

Détail du reste à charge pour l'année 2025

(dépenses et compensations en M€)



➤ **Hébergement : 65,4 M€ (+ 2,2 M€ par rapport au CA 2024)**

Les dépenses progressent de 4% par rapport au réalisé 2024. Les situations financières fragiles auxquelles sont confrontées les EHPAD ont nécessité encore de maintenir des Objectifs d'Evolution des Dépenses (OED) à un niveau élevé (3 %) pour 2025 dans le secteur des personnes âgées.

Concernant le « Ségur pour tous », un accord a été signé le 4 juin 2024 par les partenaires sociaux et agréé le 20 juin 2024 par la commission nationale d'agrément (CNA) sans y associer les Départements. Il est entré en vigueur le 26 juin 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Cet accord prévoit l'extension du Ségur à tous les personnels de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale qui n'en sont pas encore bénéficiaires, soit une augmentation de 183 € nets mensuels (238 € bruts).

La compensation de cette mesure aux établissements et Services médico-sociaux (ESMS) avec effet rétroactif est évaluée à 700 000 € par an, soit 1,4 M€ sur 2024 et 2025. Les crédits au titre de l'extension du Ségur ne sont pas inscrits dans les enveloppes des solidarités sociales car le Département reste sur la position de Départements de France, à savoir de ne pas payer les établissements et services tant que l'Etat ne compense pas ces dépenses décidées unilatéralement. Ils sont toutefois réservés dans l'enveloppe « augmentation prévisionnelle des dépenses ».

➤ **Autres interventions : 17 M€ (+1 M€ par rapport au CA 2024)**

Ces crédits comprennent des actions menées dans les différents domaines de l'action sociale :

- insertion (4 M€)
- personnes handicapées (3,6 M€)
- personnes âgées (1,8 M€) avec notamment les dépenses d'aide sociale à domicile et d'aide à la vie partagée
- enfance famille (7 M €)
- santé et services communs (0,5 M€)

Les dépenses des actions de santé s'élèvent au total à 362 800 € et comprennent les charges liées à l'exercice des différentes missions avec principalement l'achat de vaccins (265 000€) et les frais d'analyses médicales (76 000 €). En ce qui concerne les services communs, ces dépenses s'établissent à 175 200 € avec principalement l'analyse de la pratique (81 000 €) et les frais d'impression des cartes de stationnement invalidité, des carnets de santé (45 000 €).

Au total, les autres interventions sont estimées à 17 M€, soit +6 % par rapport au réalisé 2024, et cette hausse s'explique par :

- ❖ La montée en charge de la prestation d'aide à la vie partagée (AVP) sur la base des engagements déjà validés (soit + 665 000 € par rapport au réalisé 2024) ;
- ❖ Une augmentation des dépenses d'achats de vaccins dans le cadre de la campagne de vaccination contre le papillomavirus (+125 000€)
- ❖ L'inscription de 70 000 € de crédits liés à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du budget « intervention » de la CNSA.

L'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus fait l'objet de compensations de l'ARS et de la CNSA.

- ❖ Au titre des subventions d'actions sociales diverses, je vous propose d'inscrire au BP 2025 un montant global de 348 100 €, qui correspond au réalisé 2024.

Présentation par secteur d'intervention

Aide Sociale à l'Enfance : 39 897 600 €

Pour l'exercice 2025, le montant des enveloppes consacrées à l'ASE est estimé à 39,9 M€, soit une augmentation de 3,5 % par rapport au réalisé 2024. Cette hausse se poursuit (+ 11%) entre 2023 et 2024. Ces augmentations sont notamment liées à l'évolution croissante des prises en charge : à fin 2024, 655 enfants bénéficiaient d'une mesure judiciaire de placement contre 638 à fin décembre 2023 et 588 à fin 2022. L'accueil des MNA vient également peser sur cette tendance : chaque année, en moyenne depuis 2020, ce sont 47 MNA qui sont confiés à l'ASE.

Du fait de l'activité soutenue en protection de l'enfance, les dépenses de placement augmentent de 4% entre le réalisé 2024 et le BP 2025 et atteignent 33,3 M€.

- ❖ Accueil familial : 17 M€ de dépenses inscrites au budget soit une augmentation de 3% par rapport au réalisé 2024

Les dépenses de personnel des assistants familiaux comprennent d'une part la masse salariale (13,2 M€) et, d'autre part, diverses indemnités (indemnités d'entretien, frais de déplacements : 3,8 M€).

Face aux difficultés de recrutement et aux départs en retraite, une campagne de recrutement pour promouvoir le métier d'assistant familial doit être prochainement effectué par le Département. Les effets sur le budget ne se feront sentir qu'à compter de la finalisation de la procédure de recrutement (délais d'agrément, de formation...).

- ❖ Accueil en établissement : 16,3 M€ soit une augmentation de 5% par rapport au réalisé 2024. Ces dépenses intègrent en dépenses supplémentaires le coût du dispositif tremplin porté par le foyer de jeunes travailleurs (FJT) en année pleine (surcoût de 220 000 € par rapport à 2024 pour un dispositif d'un coût total évalué à 460 000 € en 2025). Ce dispositif vise à accueillir des Mineurs Non Accompagnés confiés à l'ASE en voie d'autonomie et dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle. Il a été validé en 2024 et fait l'objet d'un financement dans le cadre du pacte des solidarités.

D'autre part, les autres dépenses relevant de l'ASE sont reconduites sur la base du réalisé 2024 pour un montant de 6,3 M€.

Personnes âgées : 64 792 800 €

Le montant consacré aux personnes âgées s'élève à 64,8 M€ soit une augmentation de 5,5% par rapport au réalisé 2024. L'APA représente 52 M€ soit près de 80% de ce montant. Les enveloppes relatives à l'aide sociale à l'hébergement représentent 11 M€ et sont en hausse de 3% par rapport au réalisé 2024. Cette augmentation prend en compte la hausse des tarifs en EHPAD (OED à +3,5%).

Personnes handicapées : 39 845 700 €

Le montant 2025 en faveur de personnes en situation de handicap est de 39,9 M€ soit une hausse de 3% par rapport au réalisé 2024. Les dépenses au titre de la PCH s'élèvent à 15,2 M€. Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale dans les établissements pour personnes handicapées s'élèvent à 21 M€, et augmentent de 3%.

Insertion : 41 493 100 €

Pour l'essentiel, il s'agit de l'allocation RSA avec 37,5 M€ (voir supra).

Egalement, il est prévu :

- De reconduire les crédits nécessaires au financement des actions d'insertion sociale et professionnelle s'inscrivant dans le programme départemental d'insertion (PDI) pour un montant de 2,7 M€ ;
- De maintenir notre soutien au financement des contrats aidés à hauteur de près de 1,2 M€ (dispositif Ha-Py actifs).

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, le Département s'est engagé sur la période 2024-2026 sur le pilier emploi du pacte des solidarités. L'année 2025 sera marquée par l'application de la loi « plein emploi », avec comme mesures phares l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA et la mise en œuvre des 15 heures d'activité hebdomadaire.

En conclusion, avec une augmentation de 4%, le total des enveloppes pour les solidarités sociales s'élève à 187 M€. Mais il ne comprend pas certaines dépenses supplémentaires non inscrites du fait de leur caractère incertain. Elles sont tout de même estimées à 3,5 M€, dont notamment :

- le financement du Ségur : 1,4 M€
- l'évolution possible de la PCH sur le même rythme que les années précédentes : 990 000 € ;
- l'Aide Sociale à l'Enfance pour répondre à la forte sollicitation du dispositif de protection : 1,1 M€.

La mobilisation des dépenses depuis l'enveloppe « augmentation prévisionnelle de dépenses » se fera en dernier recours en fonction du niveau d'exécution du budget et si les virements de crédits entre les différents services ne suffisaient pas.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la DSD sont de 34 749 900 € contre 40,1 M€ réalisés en 2024.

Cette diminution nette s'explique notamment par :

- Des recettes exceptionnelles en 2024, de fait non reconduites en 2025 :
 - ❖ ASE : baisse de 1,8 M€ car le recouvrement auprès d'autres Départements de frais de placement était exceptionnel en 2024, au sens où il rattrapait plusieurs années ;
 - ❖ APA : baisse de 2,4 M€, du fait de la non reconduction du fonds exceptionnel perçu en 2024 et de la baisse attendue du concours de la CNSA suite à la diminution des dépenses d'allocation APA en 2024.
- Une diminution des recettes sur la contractualisation protection de l'enfance (-0,6 M€) : dans l'incertitude quant au renouvellement de la contractualisation avec l'Etat.
- Une diminution de certaines recettes liées au mode de versement avec par exemple :
 - ❖ AVP : -250 000 € liés à des régularisations de trop perçu en 2024 ;
 - ❖ Revalorisations salariales CNSA : -240 000 € par rapport à 2024, année durant laquelle nous avons perçu la dotation au titre de 2023 et 2024 ;
 - ❖ RSA : la mise en œuvre du dispositif de la « solidarité à la source » pour le RSA vu précédemment pourrait affecter les recettes d'indus.

Les compensations et dotations versées par la CNSA (dotation concours APA et PCH, conférence des financeurs, dotation qualité, Aide à la Vie Partagée (AVP), compensation avenant 43, compensation tarif plancher CNSA...) se sont élevées à 32,3 M€ en 2024 et devraient s'élever à 30,1 M€ pour le BP 2025. Face à la complexification de ces dotations ces dernières années (12 concours différents en 2024 pour le Département), l'Etat prévoit de mettre en œuvre en 2025 une réforme des concours de la CNSA versés aux Départements. Vu le poids de ces recettes, il faudra rester vigilant sur les évolutions.

L'investissement : 432 300 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 432 300 € et comprennent :

- ❖ 93 000 € pour le solde de la subvention pour l'EHPAD Pyrène Plus à Saint-Pé de Bigorre (réhabilitation) ;
- ❖ 250 000 € pour l'aide à l'investissement dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et du bâti ;
- ❖ 7 500 € pour l'achat de matériel et mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé ;
- ❖ 81 800 € pour le soutien à l'investissement en faveur d'habitats inclusifs (solde des projets retenus en 2024).

NB : Les dépenses d'investissement concernant le logement sont inscrites en 4^{ème} commission.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Section	BP 2024	BT 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 / CA 2024
Fonctionnement	5 932 800	5 934 100	5 769 494	5 286 210	-8,4 %
Investissement	18 466 261	17 634 761	15 035 113	20 282 934	34,9 %
Total des dépenses	24 399 061	23 568 861	20 804 607	25 569 144	22,9 %

Les dépenses de la 2^{ème} commission consacrée aux solidarités territoriales sont proposées à 5,3 M€ en fonctionnement et à 20,3 M€ en investissement.

Fonctionnement : 5 286 210 € (- 8 % par rapport au CA 2024)

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en trois domaines : attractivité et solidarités territoriales (5 147 410 €), Europe (81 950 €) et projet de territoire (56 850 €).

- Attractivité et solidarité territoriale (5,1 M€)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4 258 450 €), ainsi que l'environnement et l'aménagement (888 960 €).

➤ Développement territorial (4,25 M€)

- ❖ Action économique : 150 600 € pour accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial dans le cadre de la solidarité territoriale.
- ❖ Agriculture : 446 660 € répartis comme suit :

Objet	BP 2025
Soutien aux productions agricoles	228 160 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace (CRPGE)	28 500 €
Subvention Groupement de Défense Sanitaire	125 000 €
Subvention ADELFA	65 000 €

Je vous propose une augmentation de 5 000 € de la contribution au GIP CRPGE pour la porter à 28 500 €, celle-ci n'ayant pas été réévaluée depuis 2008.

❖ Tourisme : 3 319 050 €

Objet	BP 2025
Subvention à HPTE	2 821 100 €
Contribution au Syndicat mixte du Pic du Midi de Bigorre	142 150 €
Partenariats touristiques	102 000 €
Subvention à l'Agence des Pyrénées	59 000 €
Autres dépenses	194 800 €

Les partenariats touristiques sont établis par conventionnement avec des associations sollicitant un accompagnement en fonctionnement de leurs programmes d'actions annuels. Il s'agit du Comité départemental de randonnée pédestre, la Fédération Départementale des Offices de Tourisme, de Clévacances et du Relais des Gîtes de France.

Les autres dépenses prévues pour un montant de 194 800 €, se décomposent ainsi :

- ✓ 9 300 € pour la cotisation à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM) ;
- ✓ 59 000 € pour accompagner la conduite de projets autour du Pic du Midi : 7 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat pour la mise en cohérence des projets sur le territoire Tourmalet - Pic du Midi et 52 000 € pour cofinancer le fonctionnement du GIP chargé de l'élaboration de la candidature pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- ✓ 18 000 € pour des études et missions dont la poursuite de l'action de prospection d'investisseurs dans l'hébergement touristique (cofinancée à parité avec les 9 EPCI partenaires) et la finalisation de la réflexion préalable à la mise en tourisme de la nuit (subvention acquise de 80% de l'Etat) ;
- ✓ 10 000 € pour des actions autour de la communication et la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Pic du Midi : le Conseil départemental assure, dans le cadre du dossier subventionné par l'Etat et en partenariat avec les 3 co-gestionnaires (Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi, Parc national des Pyrénées, Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées) de la RICE, la structuration d'une destination touristique autour de la thématique de la « nuit ». En 2025, il s'agit de réaliser, à la suite de la définition d'un plan de promotion et de communication touristiques, des outils de communication interne et externe et de diffusion de l'information à partager avec l'ensemble des acteurs. En effet, au-delà du champ traditionnel des cibles touristiques, il est apparu nécessaire de prévoir des actions de communication vers 3 cibles : socio-professionnels, élus et population ;

- ✓ 10 000 € pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de notre convention de partenariat entre les 4 co-gestionnaires de la RICE ;
- ✓ 88 500 € pour l'appel à projets pour le soutien aux démarches locales d'accompagnement à la rénovation de meublés de tourisme qui doit cependant évoluer dans sa mise en œuvre suite à la période 2022-2024.

❖ Transition énergétique : 42 590 € dont :

- ✓ 37 240 € pour l'étude de définition de la feuille de route pour le déploiement du nouveau Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) dans les Hautes-Pyrénées. En effet, nous avons décidé de définir avec les 9 EPCI les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif national proposé par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) : le pacte territorial France Rénov' qui organisera les activités de dynamique territoriale, d'information - conseil - orientation et d'accompagnement à la réalisation des travaux de rénovation du logement privé sur le territoire ;
- ✓ 3 350 € pour le programme d'activités du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées/Espace Conseil France Rénov' ;
- ✓ 2 000 € pour l'animation par le Syndicat départemental d'énergie (SDE) de la gestion du fonds chaleur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

En recette, je vous propose d'inscrire 334 250 € constitués de la perception :

- ✓ de la subvention régionale pour l'exercice 2024,
- ✓ celle de l'ANAH en 2025 pour l'étude et le fonctionnement du guichet,
- ✓ ainsi que de la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération.

Cette subvention couvre l'essentiel des dépenses y compris celles gérées par d'autres services : ressources humaines, déplacements, frais de fonctionnement, insertions presse...

❖ Solidarités et animations territoriales : 299 550 €, dont notamment :

- ✓ 290 000 € pour l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC) des Hautes-Pyrénées,
- ✓ 1 000 € pour la cotisation à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays,
- ✓ 4 750 € pour l'opération « Villes et villages fleuris »
- ✓ 2 500 € pour l'organisation par la CCI des Hautes-Pyrénées d'une manifestation sur l'hydroélectricité.

➤ Environnement-Aménagement (888 960 €)

❖ Environnement : 672 340 € dont :

- ✓ 465 000 € pour le fonctionnement du CAUE ;
- ✓ 33 000 € pour le programme d'actions pédagogiques du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) auprès du grand public et des scolaires ;
- ✓ 18 000 € pour notre participation au fonctionnement de l'association de préfiguration du projet Pyreneum créée pour porter les études préalables pour la mise en œuvre d'un projet d'ensemble à l'échelle du vallon de Salut. Ce projet implique trois partenaires de fait : la ville de Bagnères-de-Bigorre, la Communauté de Communes de la Haute Bigorre (CCHB) et le conservatoire botanique. Il comporte deux pôles étroitement liés :
 - un pôle d'expertises scientifiques, naturalistes et pédagogiques qui serait installé dans les locaux bagnérais de l'Université Paul Sabatier et répondant aux besoins d'agrandissement et de sécurisation des locaux du Conservatoire botanique ;
 - une offre touristique, culturelle et scientifique « grand public » racontant une histoire transdisciplinaire et multi temporelle des Pyrénées,
- ✓ 89 640 € pour le fonctionnement du Conservatoire botanique ;
- ✓ 12 200 € pour la contribution à l'association pour la création du Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées ;
- ✓ 45 000 € pour le dispositif fonds départemental de l'environnement (FDE) ;
- ✓ 7 400 € pour le fonctionnement des missions du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER), du Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP) et du lac de Puydarrieux ;
- ✓ 1 600 € pour notre adhésion à AMORCE, réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, et de gestion durable de l'eau.

❖ Eau : 192 620 €, dont :

- ✓ 140 000 € pour la contribution de fonctionnement à l'Institution Adour ;
- ✓ 27 620 € pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et rivières de Gascogne ;
- ✓ 25 000 € pour notre éventuelle participation au fonctionnement du Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne.

- ❖ Maîtrise des déchets : 24 000 € pour la poursuite de l'accompagnement des actions de prévention, dont 20 000 € pour l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les recettes sont attendues à hauteur de 556 600 €. Il s'agit des subventions des postes SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) et SATEP (service d'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'eau potable), de la redevance d'occupation pour les barrages de Castelnau Magnoac et Lizon et de la compensation financière pour l'énergie réservée.

- Europe (81 950€) :

- Coopération territoriale : 81 950 € dont notamment :

- ❖ 20 200 € pour les cotisations (Occitanie Europe, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Maison de l'Europe) : la cotisation de la MOT augmente mais celle-ci a été informée de la fin d'adhésion de notre collectivité au 1^{er} janvier 2026 ;
- ❖ 61 750 € pour la participation au groupement européen de coopération territoriale (GECT). La contribution financière du Département des Hautes-Pyrénées au GECT a été réduite de 81 319 €, correspondant au montant dû par le GECT mais qui ne sera pas versé à HPTE pour l'élaboration de nouveaux road trips dans le cadre de la vice-présidence tourisme assumée par le Département ;
- ❖ 40 819 € de recettes prévues en matière d'assistance technique au titre du fonds européen de développement régional (FEDER).

- Fonds social européen : pas d'inscription nécessaire en 2025

L'Etat est autorité de gestion du fonds social européen (FSE) pour 2021-2027. Le Préfet de Région détermine le montant du FSE par Département pour les 7 années du programme et leur délègue une enveloppe globale. Notre Département est organisme intermédiaire et gère l'enveloppe déléguée par l'Etat pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle.

Le service Europe ne porte donc pas de projets mais joue le rôle d'intermédiaire des subventions européennes : il avance le FSE aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avant de le récupérer par la suite auprès de l'Europe. Cela permet aux IAE de mener à bien leur projet sans attendre une aide européenne qui est versée 2 ou 3 ans après la validation du projet.

Il n'y a pas d'appel à projets en 2025, donc il n'y aura pas d'avances à faire aux porteurs de projets. Le prochain est prévu en 2026. Quant aux paiements relatifs aux dossiers externes 2024-2025, ils se feront en 2026.

Par ailleurs, 813 844 € de recettes sont prévues en 2025 (remboursement de l'ancienne programmation 2014/2020 et avance de la nouvelle programmation 2021/2027 par l'autorité de gestion).

- Projet de territoire (56 850 €)

Je vous propose d'inscrire 56 850 € afin de financer l'association Ambition Pyrénées :

- 1 500 € correspondant à la cotisation annuelle à l'association ;
- 29 380 € de subvention de fonctionnement ;
- 25 970 € pour l'accompagnement du développement d'Ha-Py Saveurs et des circuits de proximité.

Investissement : attractivité et solidarité territoriale : 20 282 934 € (+ 35% par rapport au CA 2024)

Ces politiques regroupent le développement territorial (17 145 187 €) et les actions liées à l'environnement (3 137 747 €).

- Développement territorial : 17 145 187 € dont 12 601 832 € pour des dossiers antérieurs et 4 543 355 € pour les dossiers 2025

❖ Agriculture : 166 510 €

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département, qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, une AP « Agriculture et forêt » de 1,2 M€ a été votée pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 166 510 €, dont 13 510 € pour les dossiers antérieurs et 153 000 € pour les dossiers 2025, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2025
Aide aux investissements des CUMA		60 000 €
Travaux d'améliorations pastorales		85 000 €
Installation de panneaux de signalétique pastorale	13 510 €	8 000 €

Par ailleurs, toutes les subventions ayant été mandatées, je vous propose de clôturer l'AP 5PASTOR 2012/1 relative aux travaux d'amélioration pastorale.

❖ Tourisme : 2 987 149 €

- ✓ Appel à projets pôles touristiques : 2 536 549 €

Je vous propose de maintenir une AP de 2 012 500 € pour soutenir le maintien et le développement de l'activité économique touristique dans les territoires.

En terme de CP, je vous propose d'inscrire 2 536 549 €, dont 2 236 549 € pour les dossiers antérieurs et 300 000 € pour les dossiers 2025, selon la répartition suivante :

Appel à projets pôles touristiques	CP 2025
2020	66 930 €
2021	245 940 €
2022	225 039 €
2023	911 620 €
2024	787 020 €
2025	300 000 €

Toutes les subventions ayant été mandatées, je vous propose par ailleurs de clôturer l'AP Pôles touristiques 2019 (5PTHP 2017/3).

- ✓ Mise en tourisme de la nuit – réserve internationale de ciel étoilé (RICE) : 450 600 €

Le Département bénéficie d'une subvention de l'Etat, au titre du programme « Avenir Montagne », pour l'équipement de sites d'observation et d'interprétation sur les thématiques de la nuit et de lutte contre la pollution lumineuse, au titre d'une action dédiée à « la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé » dans le cadre du projet conduit en partenariat avec le Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi et le Parc national des Pyrénées. Je vous propose de voter 450 600 € de CP pour les travaux et équipements.

- ❖ Transition énergétique : 854 871 € dont notamment :

- ✓ Une augmentation en capital de la SEM Ha-Py énergies est prévue dès 2025. Dans l'attente de la stabilisation de tous les éléments, je vous propose de prévoir une AP 2025 de 1 229 520 € et 852 871 € en CP.

- ❖ Fonds d'aménagement rural (FAR) : 8 690 206 €

Une AP de 7 960 000 € a été votée pour les dossiers FAR sur la période 2025 à 2028.

En CP, je vous propose de voter 8 690 206 € dont 6 490 000 € pour les dossiers antérieurs et 2,2 M€ pour les dossiers 2025 répartis comme suit :

FAR	CP 2025
2020	4 879 €
2021	117 394 €
2022	387 933 €
2023	2 000 000 €
2024	3 980 000 €
2025	2 200 000 €

Par ailleurs, toutes les subventions ayant été mandatées, je vous propose de clôturer les AP relatives au FAR 2017 (5FAR 2017/1), FAR 2018 (5 FAR 2017/2) et FAR 2019 (5 FAR 2017/3).

❖ FAR fibre : 100 000 €

Une AP de 358 000 € a été ouverte en 2022 pour soutenir les collectivités qui souhaitent privilégier l'enfouissement du réseau fibre. Même si l'achèvement du déploiement de celle-ci se profile, je vous propose de conserver sur 2025 le principe de poursuivre notre accompagnement pour les derniers raccordements. Je vous propose donc d'inscrire 100 000 € en CP 2025 dont 39 275 € pour des dossiers antérieurs et 60 725 € pour des nouveaux dossiers.

❖ Fonds spécifique écoles : 120 000 €.

Une AP de 800 000 € a été votée pour la période 2021-2028. Pour 2025, je vous propose d'inscrire 120 000 € en CP, dont 64 472 € pour les projets antérieurs et 55 528 € pour les projets 2025 de rénovation ou de construction d'école.

❖ FURI (fonds d'urgence routier intempérie) : 300 000 €.

Une AP de 2 133 332 € a été votée pour la période 2021-2028. Je vous propose d'inscrire 300 000 € en CP, dont 181 576 € pour les dossiers antérieurs et 118 424 € pour les dossiers 2025.

Par ailleurs, toutes les subventions ayant été mandatées, je vous propose de clôturer l'AP 5FURI 2011/1.

❖ Développement territorial : 3 926 450 €

✓ Appel à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines :

Je vous propose de maintenir une AP de 3,8 M€ pour soutenir l'activité dans les territoires.

Je vous propose d'inscrire 3 801 450 € de CP dont 3 451 450 € pour les dossiers antérieurs et 350 000 € pour les dossiers 2025, et répartis comme suit :

Objet	CP 2025
Développement territorial 2020	100 000 €
Développement territorial 2021	265 000 €
Développement territorial et Communes urbaines 2022	296 630 €
Développement territorial et Communes urbaines 2023	1 065 090 €
Développement territorial et Communes urbaines 2024	1 724 730 €
Développement territorial et Communes urbaines 2025	350 000 €
TOTAL	3 801 450 €

✓ Plan avenir Lourdes : 125 000 €

La Commission permanente du 14 janvier 2022 a approuvé le plan avenir pour Lourdes « Ambition 2030 » et a donné un avis favorable de principe sur la participation financière du Département pour la mise en œuvre de ce plan. Une AP de 2 735 000 € a été créée en 2022 pour les projets portés par la Ville de Lourdes et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Compte tenu du démarrage, dans le courant du premier semestre 2025, des travaux liés à la reconstruction du pont Peyramale et à la rénovation des espaces publics de la ville de Lourdes, il est proposé d'inscrire 125 000 € en CP 2025.

➤ Environnement aménagement : 3 137 747 € dont 2 241 407 € pour les dossiers antérieurs et 896 340 € pour les dossiers 2025

- ❖ Aménagement foncier : 20 000 €. Deux opérations d'infrastructures linéaires portées par le Département (déviations Tarbes Nord et Vic en Bigorre) sont inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement départemental. Ces opérations viennent interférer avec l'organisation du parcellaire agricole que ces aménagements traverseront. L'année 2025 sera consacrée aux démarches préalables au lancement de deux opérations d'aménagement foncier (décision sur la mise en œuvre d'un aménagement foncier, études préalables...).

Je vous propose de voter une AP de 150 000 € pour mener les premières réflexions dont les CP affectés se répartissent de la façon suivante :

AP nouvelle	CP 2025	CP 2026	CP 2027
150 000 €	20 000 €	80 000 €	50 000 €

- ❖ Fonds départemental pour l'environnement (FDE) : 207 440 €

Une AP 2021 - 2028 de 1,4 M€ est en cours. En CP, je vous propose d'inscrire 207 440 €, dont 140 540 € pour les dossiers antérieurs, et 66 900 € pour les dossiers 2025, répartis comme suit :

FDE	CP 2025
2022	2 740 €
2023	43 950 €
2024	93 850 €
2025	66 900 €

- ❖ Eau et assainissement : 2 594 307 €, dont 1 862 367 € pour les dossiers antérieurs et 731 940 € pour les dossiers 2025 :

- ✓ Subventions eau potable et assainissement : 1 658 083 €

Une AP annuelle de 1,5 M€ a été votée pour les dossiers assainissement et eau potable sur la période 2024 à 2028. Je vous propose d'inscrire 1 658 083 € de CP dont 1 293 203 € pour les dossiers antérieurs et 364 880 € pour les dossiers 2025, répartis comme suit :

AEP - ASST	CP 2025
2021	30 133 €
2022	480 460 €
2023	397 660 €
2024	384 950 €
2025	364 880 €

Je vous propose de clôturer l'AP 2020 (5AEP 2017/4) dont tous les dossiers ont été soldés.

- ✓ Appel à projets réseaux : 626 148 €, dont 504 088 € pour les dossiers antérieurs et 122 060 € pour les dossiers 2025 :

AAP	CP 2025
Réseaux 2023	135 388 €
Réseaux 2024	368 700 €
Réseaux 2025	122 060 €

- ✓ Protection des captages : 5 000 €

Le Département assure la maîtrise d'œuvre des phases administratives de la protection des captages d'eau potable. Je vous propose d'inscrire 5 000 € pour la poursuite de ces opérations.

Des recettes sont attendues à hauteur de 4 000 €, correspondant à la participation des communes sur ces opérations.

- ✓ Institution Adour : 175 076 €

Une AP de 3,3 M€ couvre les travaux portés par l'Institution Adour au bénéfice de notre territoire pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 125 076 €, dont 60 000 € pour les dossiers antérieurs et 65 076 € pour les dossiers 2025.

Par ailleurs, une AP de 666 666 € a été créée pour la période 2021-2028 pour les stockages et achats de foncier nécessaires à des futurs ouvrages. En CP, je vous propose d'inscrire 50 000 €.

Objet	Dossiers	Dossiers 2025
Travaux	60 000 €	65 076 €
Stockage foncier	-	50 000 €

✓ Schéma départemental d'eau potable : 70 000 €

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la réactualisation du schéma départemental eau potable. L'état des lieux a été réalisé en interne. L'année 2025 sera consacrée au choix d'un prestataire extérieur, à la recherche de partenariats financiers et aux premières phases d'étude. Je vous propose de voter une AP de 100 000 €, d'inscrire 70 000 € en CP.

✓ Etude de définition du réseau de suivi du niveau de la ressource : 60 000 €

L'assemblée départementale a validé le 9 décembre 2022 le projet de création d'un réseau de suivi de la ressource en eau. Une AP de 100 000 € a été votée en 2024.

L'année 2024 a été consacrée à la définition d'un cahier des charges. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pourrait être positionné pour réaliser cette étude. Il s'agira en 2025 d'établir le partenariat avec lui et de démarrer l'étude. Le montant de l'opération s'élève à 130 000 €.

Aussi, je vous propose d'augmenter l'AP votée en 2024 pour la porter à hauteur de 130 000 €, et d'inscrire 60 000 € en CP.

❖ Maîtrise des déchets : 316 000 €

Le fonds départemental de maîtrise des déchets (FDMD) accompagne les structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention et de réduction des déchets. Une AP de 1,6 M€ est en cours pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 316 000 €, dont 238 500 € pour les dossiers antérieurs et 77 500 € pour les dossiers 2025, répartis comme suit :

FDMD	CP 2025
2022	30 000 €
2023	104 033 €
2024	104 467 €
2025	77 500 €

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Section	BP 2024	BT 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 / CA 2024
Fonctionnement	22 182 116	22 061 461	21 475 615	22 068 467	2,8 %
Investissement	58 995 768	56 946 710	52 732 723	53 589 434	1,6 %
Total des dépenses	81 177 884	79 008 170	74 208 338	75 657 901	2,0 %

Les dépenses de la 3^{ème} commission consacrée aux infrastructures, à la mobilité et aux systèmes d'information sont proposées à 22,1 M€ en fonctionnement et à 53,6 M€ en investissement.

Fonctionnement

➤ Infrastructures routières : 11,2 M€

Ces dépenses se décomposent en deux parties :

- ❖ Les engagements contractuels : 3 M€ (+0,6 % par rapport au CA 2024) dont :
 - ✓ Le remboursement annuel d'un montant de 1,5 M€ concernant le contrat de partenariat public privé du contournement Nord-Ouest de Tarbes (loyer entretien et frais financiers) ;
 - ✓ La participation du Département au Syndicat mixte Pyrénia, pour lequel la contribution 2025 est proposée à 755 000 € ;
 - ✓ La participation du Département au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour ce qui concerne le tunnel d'Aragnouet-Bielsa à hauteur de 698 000 € (hors électricité).

- ❖ L'entretien du réseau routier et la viabilité hivernale : 8,2 M€ (-0,7% / CA 2024) dont :
 - ✓ Les dépenses nécessaires à l'entretien du réseau routier : 6,8 M€, montant identique au réalisé 2024. Ces dépenses permettent d'assurer le fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence, utiles pour ralentir le vieillissement des ouvrages (chaussées, fossés, ouvrages d'art) ;
 - ✓ La viabilité hivernale (VH) : 1,4 M€ Ce montant prévisionnel correspond à une hypothèse basse, c'est-à-dire un hiver « doux » et il faudra éventuellement actualiser ce montant au printemps 2025.

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2025 sont stables et estimées à 520 000 €. Elles sont essentiellement issues des redevances du domaine public routier départemental, ainsi que

des prestations réalisées par le parc routier départemental (réparation sur les véhicules du SDIS et prestations de déneigement à la Mongie).

➤ Mobilités : 1,5 M€

❖ Transports : 1,1 M€ (+5 % par rapport au CA 2024)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, seules les compétences transport des élèves en situation de handicap et transports événementiels sont à la charge du Département. La légère hausse par rapport au réalisé 2024 s'explique par une augmentation des prix des prestations suite à la notification de nouveaux marchés de transports, en vigueur depuis la rentrée scolaire de septembre 2024. Les recettes de fonctionnement relatives aux transports (participation des familles et des établissements) sont estimées à 43 000 €, ce qui correspond à la moyenne de ces dernières années.

❖ Véhicules administratifs et Plan Vélo : 442 000 € (-9% par rapport au CA 2024)

L'autorisation de dépense proposée comprend 90 000 € pour le Plan Vélo, adopté par l'assemblée départementale du 8 décembre 2023.

➤ Bâtiments et collèges : 6 622 629 €

❖ Les dépenses des bâtiments sont estimées à 2,5 M€ (+6% par rapport au CA 2024) et se décomposent comme suit :

- ✓ Location (125 700 €), taxes, impôts (177 000 €) ;
- ✓ Viabilisation (eau, gaz, électricité) : 1 M€ (-5% par rapport au CA 2024) : concernant le gaz et l'électricité, le Département fait partie du groupement de commandes du SDE. Une baisse des tarifs est annoncée pour 2025, mais la prise en compte des dépenses pour le nouveau bâtiment des Archives départementales vient limiter l'impact de cette baisse ;
- ✓ Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments, prestations pour nettoyage de locaux externalisées) : 1,2 M€. Ce poste de dépense est en augmentation du fait notamment des contrats de maintenance liés au nouveau bâtiment des archives départementales et de la prestation d'entretien des locaux externalisée pour plusieurs sites.

❖ Les dépenses liées aux collèges sont estimées à 4 M€ (-1,3 % par rapport au CA 2024).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- ✓ Dotations aux collèges publics : 1,8 M€ (+0,7% par rapport au CA 2024). L'augmentation du coût de la viabilisation et de la part contrat sont en partie compensées pour 2025 par les écrêtements appliqués aux établissements ayant un fonds de roulement supérieur à 5 mois ;

- ✓ Dotations aux collèges privés : 1,3 M€, en augmentation, liée à la mise à jour du protocole relatif aux forfaits d'externat pour les années 2025 à 2027 ;
- ✓ Participation aux frais de personnel des 2 cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre, gérées par la Région et participation à la maintenance informatique des 3 cités scolaires : 458 000 € ;
- ✓ Actions en faveur des collégiens concernant l'environnement numérique de travail (ENT) : 38 000€ ;
- ✓ Marché des contrôles d'hygiène par les laboratoires dans les collèges : 29 582 € ;
- ✓ Effort continu pour la restauration des collèges avec un accompagnement de 0,10€/repas pour inciter les établissements à atteindre l'objectif d'un approvisionnement en produits locaux à hauteur de 40% : 50 000 € ;
- ✓ Subvention aux collèges de 100 000 €, pour compenser l'inflation 2024 des denrées (diminution de 50 % de cette subvention au vu des bilans financiers des services restauration des établissements) ;
- ✓ Aide à la restauration pour les boursiers du Département pour un montant de 90 000€.

➤ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 2,6 M€ (+8% par rapport au CA 2024)

Les principales inscriptions budgétaires se décomposent comme suit :

- ❖ Prestations, maintenance des logiciels métiers et hébergement cloud : 1,4 M€ (+ 8% par rapport au CA 2024). Cette augmentation s'explique par le fait que, une fois les logiciels acquis initialement en section d'investissement, leur maintenance est ensuite payée en section de fonctionnement ;
- ❖ Frais de télécommunication : 701 000 € (+27% par rapport au CA 2024). Les dépenses sont en augmentation pour une prise en compte de l'évolution des usages ;
- ❖ Frais copieurs et d'imprimerie : 111 500 € (-5 % par rapport au CA 2024) ;
- ❖ Affranchissement : 201 200 € (+7% par rapport au CA 2024), augmentation liée à une hausse des tarifs postaux.

Les recettes de fonctionnement 2025 de la Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique sont relativement stables et estimées à 1,4 M€. Elles sont essentiellement issues de participations de la Région Occitanie, du fonds départemental d'hébergement (FDH), des locations ainsi que du remboursement de frais par certains partenaires hébergés dans des locaux du Département (ADAC, ODS, RHD, HPTE...).

Investissement

➤ Infrastructures routières : 30,4 M€ (y compris le PPP routier)

L'essentiel des dépenses d'investissement, pratiquement 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3005 km, dont 1379 km en zone de montagne), ainsi que les 1564 ouvrages d'art et les 6588 murs de soutènement, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels. Les marges de manœuvre budgétaires sont donc relativement faibles, d'autant plus qu'un sous-investissement structurel conduirait à une augmentation des dépenses d'entretien courant, et/ou à une baisse de la qualité perçue par les usagers. Le reste des dépenses d'investissement consiste essentiellement en des financements d'opérations gérées par d'autres maîtres d'ouvrage, des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier, et la mise en œuvre du plan vélo.

❖ Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 5 points essentiels :

- ✓ Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 13,2 M€ dont notamment :
 - La poursuite des études relatives aux contournements Nord-Ouest de Vic-en-Bigorre et Nord de Tarbes ;
 - Des aménagements de sécurité à Ordizan (RD8) et à Vic-en-Bigorre (RD934/RD4), des travaux de renforcement de murs à Aragnouet (programme POCTEFA-HERMES) ;
 - Les réparations du pont Brunet à Arreau (RD111), la finalisation des travaux de réparation du pare-éboulis de La Galène à Cauterets (RD920) ;
 - La réfection de 40 km de chaussées du réseau structurant ;
- ✓ Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 8,7 M€, dont notamment :
 - Des aménagements de sécurité à Goudon (RD21/RD14), à Campanan (RD25), à Vielle-Adour (RD8/RD3), à Bouilh-Devant (RD6) ;
 - La réparation des ouvrages de Castelnau-Magnoac (RD166), Gavarnie (Gave d'Ossoue - RD128), Sainte-Marie (RD161), Oursbelille (RD93), Vidouze (RD943) ;
 - La réfection de 129 km de chaussées du réseau secondaire ;
- ✓ Acquisitions de matériels techniques, d'équipements routiers et de véhicules administratifs pour un montant de 2,6 M€ ;
- ✓ Plan Vélo à hauteur de 566 000 € ;
- ✓ Engagements déjà contractualisés pour un montant de 5 M€ : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP routier (2,5 M€), de Pyrénia (1,4 M€), du GECT (partie tunnel d'Aragnouet-Bielsa pour 215 000 €), de la RN21 (contrat de plan Etat-Région pour 110 000 €), du GPSO (grand projet du Sud-Ouest) pour 320 000 €, et des fonds de concours aux communes (400 000 €).

Les recettes sont attendues à hauteur de 1,5 M€. Elles se composent essentiellement de subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID, du Fonds Vert et du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

➤ Bâtiments et collèges : 19,9 M€

❖ Bâtiments divers hors collèges : 12,3 M€ :

- ✓ Livraison du bâtiment des archives départementales au 1^{er} trimestre 2025 et poursuite des travaux avec extension des magasins en sous-sol et aménagements extérieurs : 4,4 M€ ;
- ✓ Travaux de rénovation des façades du centre d'exploitation de la Mongie : 477 000 € en 2025 ;
- ✓ Travaux pour les bâtiments dédiés à l'exploitation des routes : 780 000 € (photovoltaïque à l'agence de Lourdes, rénovation centres d'exploitation de Saint-Laurent-de-Neste, Luz, Arreau, Maubourguet) ;
- ✓ Travaux pour les bâtiments administratifs pour 1,35 M€ : travaux de rénovation à l'annexe de l'Hôtel du Département 11 rue G. Manent (rénovation intérieure du 1^{er} étage) et réfection du parking de l'Hôtel du Département (opération reportée de 2022) ;
- ✓ Travaux à l'abbaye de l'Escaladieu (réfection des réseaux et aménagement des extérieurs) : 600 000 € ;
- ✓ Travaux à l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan (passage et ponceau) en chantier d'insertion : 470 000 € ;
- ✓ Acquisition d'un ensemble immobilier à Lourdes pour la relocalisation des services de la MDS : 2 M€ ;
- ✓ Travaux de réfection de la galerie vitrée (report 2024) et programme annuel de gros entretien/grosses réparations (GE/GR) à la gendarmerie Charraz : 378 000 €.

❖ Bâtiments des collèges : 6 M€ dont principalement :

- ✓ Programme annuel des grosses réparations : 1,4 M€ ;
- ✓ Poursuite des travaux de réhabilitation du collège Massey, y compris mise en œuvre d'une géothermie : 1,4 M€ ;
- ✓ Poursuite des travaux de réfection du chauffage du collège Victor Hugo à Tarbes : 760 000 € en 2025 ;
- ✓ Démarrage des travaux d'extension/réhabilitation du collège de la Barousse : 609 000 € en 2025 ;
- ✓ Mise en œuvre de photovoltaïque au collège de Tournay : 490 000 € ;
- ✓ Travaux de chauffage par géothermie au collège Paul Eluard : 500 000 € ;
- ✓ Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'extension/réhabilitation du collège de Saint-Laurent-de-Neste : 100 000 € en 2025.

- Education et enseignement supérieur : 1,6 M€ dont notamment :
 - ❖ Renouvellement de matériel de cuisine des collèges : 450 000 € ;
 - ❖ Subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges : 126 000 € ;
 - ❖ Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases utilisés par les collégiens (Trie-sur-Baïse et Massey) : 190 800 € ;
 - ❖ Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic-en-Bigorre et Argelès-Gazost) : 530 000 € selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
 - ❖ Subvention à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires : 50 000 € ;
 - ❖ Participation au CPER pour les travaux sur le site de l'UTTOP (Université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées) : 200 000€ en 2025 ;
 - ❖ Subvention à l'IUT pour l'appel à projets 'matériel innovant' : 20 000 €.

- Systèmes d'information numérique (DSIN) : 3,3 M€

Les dépenses d'investissement portent sur trois axes majeurs :

- ❖ La cybersécurité, pour un montant de 605 000 €, devenue un enjeu de continuité et de souveraineté comme en témoignent les attaques multiples contre nos systèmes ;
- ❖ L'acquisition de logiciels, licences et matériels pour un montant de 2,2 M€ répartis comme suit : acquisition de licences et logiciels (1,4 M€), acquisition de matériel informatique (483 000 €) et acquisition de matériel de télécommunication (153 000 €) ;
- ❖ L'informatique dans les collèges pour un montant de 420 000 € correspondant en majeure partie à du renouvellement de matériel informatique ;
- ❖ La mission de numérisation des archives pour un montant de 120 000 €.

Les recettes d'investissement 2025 de la Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique sont estimées à 3,8 M€. Elles sont essentiellement issues de subvention de la DRAC pour les Archives départementales, ainsi que les Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) et la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'Etat.

4^{ème} commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Section	BP 2024	BT 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 / CA 2024
Fonctionnement	5 727 761	5 691 516	5 503 404	5 703 570	3,6 %
Investissement	2 615 760	2 520 149	2 257 692	2 760 270	22,3 %
Total des dépenses	8 343 521	8 211 665	7 761 097	8 463 840	9,1 %

Les dépenses de la 4^{ème} commission consacrées à la jeunesse, à la vie associative et au cadre de vie, sont proposées à 5,7 M€ en fonctionnement et 2,8 M€ en investissement.

Fonctionnement

- Logement et habitat : 1 568 200 € (+7% par rapport au CA 2024)

Pour cette politique, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 568 200 € soit une augmentation d'environ 100 000 € par rapport au réalisé 2024. Ceci s'explique par le déploiement en année pleine des accompagnements, dans le cadre du marché MOUS des gens du voyage (+ 98 000€). La participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) reste stable à hauteur de 953 000 €. La gestion de cette compétence du Département est confiée à la Caisse des allocations familiales (CAF) mais cette dernière s'en désengage progressivement. C'est pourquoi un travail est engagé avec les différents services concernés (Paierie départementale, service logement, pôle comptable et service des finances) pour anticiper cette reprise à compter de 2026.

Recettes de fonctionnement : 872 000 €

Les recettes proviennent essentiellement du remboursement par la CAF de dépenses de fonctionnement du FSL supportées directement par le Département (780 000 €).

- Archives départementales et patrimoine : 349 870 € (+ 12 % par rapport au CA 2024)

Cette augmentation s'explique par le recours à des prestations de scénographie pour l'exposition inaugurale du nouveau bâtiment des Archives départementales prévue en octobre 2025.

- ❖ Archives : 87 380 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement ordinaire des services : le service conservation, numérisation et archives iconographiques, qui pilote tous les travaux de préparation des fonds en vue de leur déménagement, la bibliothèque patrimoniale de conservation, le service administration générale et relation avec les publics qui coordonne la mise en place d'une nouvelle politique culturelle.

❖ Culture occitane et territoire : 140 490 €

Ces dépenses prévisionnelles portent d'une part sur les actions et animations proposées par le service de culture occitane, notamment le concours d'expression gasconne et le festival des Escalas de Printemps et, d'autre part, sur l'attribution de subventions, la participation à l'enseignement et la conduite d'actions auprès des écoles et des collèges.

Dans le cadre du dispositif « Caminaires » qui lie le Département et l'association Parlem, l'augmentation du nombre d'interventions en classe (de 2 350 à 2 413 élèves sur 63 écoles) entre 2023-2024 et 2024-2025 génère une hausse automatique du besoin de subvention de la part du Département (+ 9 000 € pour porter la subvention à 62 100 € en 2025) qui représente 45 % du dispositif (55 % étant pris en charge par les communes ou EPCI).

❖ Service patrimoine : 122 000 €

Ces dépenses sont destinées à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine haut-pyrénéen. Il est également prévu le versement de la dernière année de participation à l'association Action Territoriale pour l'animation du site de l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan.

➤ Culture, sport, jeunesse : 3,6 M€ (+2% par rapport au CA 2024)

Cette augmentation s'explique par la hausse des crédits consacrés au Tour de France et au nouveau projet Erasmus + ECO.

❖ Abbaye de l'Escaladieu : 47 130 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement du site et du service. Elles sont destinées à l'entretien des espaces (extérieurs et intérieurs), à l'animation du site (ateliers, conférences, manifestations proposés au public), à l'achalandage de la boutique de l'abbaye, etc.

La fréquentation du site génère des recettes, plus de 93 000 € en 2024 (billetterie, visite du site et spectacles, ventes de la boutique).

❖ Médiathèque départementale : 374 800 € dont :

- ✓ 298 460 € pour les missions du service telles que définies dans le schéma départemental de développement de la lecture publique : la constitution des collections (tous supports et numériques) mises à disposition des usagers, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, opération Premières Pages, le Mois du film documentaire, Partir en livres...).

Avec l'ouverture en juin 2024 de la plateforme « Ma médiathèque numérique 65 », créée par le Département, les usagers de toutes les bibliothèques publiques des Hautes-Pyrénées bénéficient d'une offre numérique (presse, cinéma, formation, livres). L'acquisition de ces ressources est mutualisée avec l'agglomération TLP.

- ✓ 76 340 € consacrés aux acquisitions relatives à la documentation pour l'ensemble des services de la collectivité.

❖ La jeunesse : 305 460 € pour :

- ✓ Le soutien aux structures menant des actions pour la jeunesse ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement ;
- ✓ L'organisation de la 3^{ème} édition de la « fête des 3^{èmes} » à l'Hôtel du Pradeau ;
- ✓ La poursuite du déploiement de la Boussole des jeunes, dispositif d'accès aux droits et aux services pour les 15-30 ans. Le Département est soutenu financièrement par l'ANRU, la CAF et la MSA ;
- ✓ La découverte du Pic du Midi de Bigorre par les collégiens ;
- ✓ Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine, piloté par le Département (partenariat avec la CAF, la politique de la ville et l'Etat) ;
- ✓ La mise en œuvre, en lien avec le service Europe, du projet « Erasmus + ECO » qui vise à favoriser échanges et réflexions communes entre des jeunes aragonais de la Comarca du Sobrarbe et des jeunes Hauts-Pyrénéens, projet financé par l'agence Erasmus Espagne.

❖ La culture : 1 M€ pour :

- ✓ Favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accès des Hauts-Pyrénéens à la culture grâce au soutien (873 200 €) des structures publiques ou associatives qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts-vivants (musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature ;
- ✓ Les programmations culturelles du Département (170 010 €). D'une part, à l'abbaye de l'Escaladieu : la saison estivale, avec des spectacles et une exposition d'art contemporain sur le thème du Moyen-Age, réalisés par des artistes contemporains, ainsi qu'une programmation destinée au jeune public et, d'autre part, pour l'organisation des Escales d'automne sur le territoire départemental.

❖ Le sport : 1,7 M€ pour :

- ✓ Soutenir l'accès au sport et encourager les performances sportives par un soutien financier (1 429 500 €) en direction des comités départementaux et autres associations œuvrant pour le développement du sport, des équipes et des sportifs de haut-niveau, et pour l'organisation de manifestations sportives,

- ✓ Accueillir en 2025 le Tour de France masculin avec une arrivée au sommet du Hautacam et un contre-la-montre inédit entre Loudenvielle et l'altiport 007 de Peyragudes (228 000 €),
- ✓ Soutenir les sports de nature (16 900 €) en œuvrant au développement et à la pérennisation des espaces, sites et itinéraires (dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et en facilitant leur découverte par des publics qui n'ont pas toujours la capacité de profiter de ces activités,
- ✓ Organiser la « Montée du Géant » et le « Pyrénées Cycl'n Trip » en juillet 2025 (18 300 €).

❖ **Fonds d'animation cantonal (FAC) : 137 000 €**

Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien-vivre ensemble dans les territoires.

➤ **Attractivité et solidarité territoriale, politique de la ville : 185 000 €**

Je vous propose de reconduire la contribution départementale au fonctionnement du Groupement d'intérêt public (GIP) de la politique de la ville, dont nous sommes membres, à 185 000 €.

Investissement

➤ **Politique habitat : 1,9 M€ dont :**

- ❖ Le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation) : 622 400 €
- ❖ Le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI) : 112 600 €
- ❖ Le soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes) : 1 185 000 €. Ces crédits seront consacrés en totalité aux opérations sur le quartier de l'Ophite. Les opérations sur le quartier Bel-Air ne devraient démarrer que fin 2026, début 2027.

➤ **Archives départementales et patrimoine : 780 310 € (+140 % par rapport au CA 2024)**

- ❖ Patrimoine : 38 500 € d'aide aux propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen.

❖ **Archives départementales : 741 810 €**

Le déménagement des Archives départementales dans le nouveau bâtiment est programmé de mars à décembre 2025. Cette opération hors norme explique le budget exceptionnellement élevé nécessaire cette année. L'autorisation de dépense se décompose comme suit :

- ✓ Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire pour les préparer à être numérisés : 25 000 €. Les opérations de restauration seront limitées cette année en raison du projet prioritaire du déménagement des fonds ;

- ✓ Conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation : 45 000 € ;
- ✓ Acquisition de documents et œuvres d'arts : 30 000 € ;
- ✓ Acquisition de meubles pour les plans et documents hors-format : 82 210 €. Ces crédits sont destinés au règlement des marchés passés en 2024 et dont les installations sont prévues à la réception du bâtiment ;
- ✓ Acquisition de matériel technique : 59 600 €. L'acquisition de plusieurs équipements pour l'atelier de reliure et de restauration ainsi que l'achat d'une station de dépoussiérage ont été validés en 2024 avec les versements d'acomptes. Les installations de ces équipements sont programmées en septembre 2025 ;
- ✓ Aménagements et installations dans le nouveau bâtiment des Archives départementales : 500 000 €. Deux marchés publics spécifiques à l'opération de déménagement sont prévus et seront exécutés en 2025 :
 - Un marché pour le déménagement des fonds d'archives : l'offre retenue à l'issue de la consultation d'appel d'offres lancé en 2024 s'élève à 384 014 € ;
 - Un marché pour le démontage des rayonnages installés sur le site annexe de Bordères-sur-l'Echez et à réinstaller dans le nouveau bâtiment. Il est estimé à 130 000 €.

➤ Culture, sport, jeunesse : 61 900 €

❖ Sports de pleine nature : 20 000 €

Une AP de 90 000 € a été créée en 2022 pour soutenir les projets liés à la sécurisation des espaces, sites et itinéraires, à la création d'itinéraires ou sites d'intérêt local ne relevant pas d'enjeux touristiques. Ce dispositif d'aide est peu sollicité, aussi pour 2025, je vous propose de limiter les crédits inscrits à 20 000 €.

❖ Culture : 30 000 €

Je vous propose d'inscrire 30 000 € en CP sur l'AP « Moyens généraux » pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et des œuvres dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu.

❖ Médiathèque : 11 900 €

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de matériel technique pour la médiathèque départementale ainsi que pour le réseau de lecture publique.

➤ Attractivité et solidarité territoriale, communes urbaines :

Toutes les subventions ayant été mandatées, je vous propose de clôturer l'AP Dynamisation des Communes Urbaines 2021 (SOLIDTER 2020/4)

5^{ème} commission Finances, ressources humaines

Section	BP 2024	BT 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 / CA 2024
Fonctionnement	112 349 296	116 648 499	101 100 645	110 301 547	9,1 %
Investissement	75 375 306	78 716 665	18 720 229	61 668 553	229,4 %
Total des dépenses	187 724 602	195 365 165	119 820 875	171 970 100	43,5 %

Les dépenses de la 5^{ème} commission pour le BP 2024 sont proposées à 110,3 M€ en fonctionnement et à 61,7 M€ en investissement. En recettes, l'emprunt de l'exercice est prévu à 18 M€.

Suite à la disparition des chapitres de dépenses imprévues avec le passage à la nomenclature comptable M57, je vous propose d'inscrire 8,7 M€ pour des augmentations prévisionnelles sur une enveloppe de dépenses en fonctionnement et 4,9 M€ pour d'éventuels travaux dégâts intempéries en crédits de paiement d'investissement.

En fonctionnement, hors enveloppe d'augmentation prévisionnelle de dépenses, l'écart entre le CA 2024 et le BP 2025 s'explique principalement par des augmentations des dépenses d'intérêts de la dette (+0,4 M€), de la contribution CNRACL (+1 M€), de la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (+ 0,3 M€).

➤ Direction de l'administration et des finances (DAF)

❖ Emprunt et remboursement de la dette

En 2024, nous avons contracté un emprunt de 16 M€ dont 10 M€ en maturité longue pour le nouveau bâtiment des Archives départementales. En 2025, je vous propose d'autoriser un emprunt d'équilibre de 18 M€, sachant que cette augmentation ne dégradera pas notre encours de dette total puisque nous n'avons pas emprunté en 2023, lorsque les taux étaient élevés. Je vous propose qu'à nouveau une partie de l'emprunt finance des dépenses bâtimementaires respectant les réglementations thermiques et environnementales pour être éligibles à des maturités longues (jusqu'à 40 ans) et des taux bonifiés (de type livret A + marge).

2,5 M€ sont prévus pour payer les intérêts qui, même s'ils augmentent (+ 400 000 €), restent contenus du fait de notre structure de dette (74% en fixe et 26 % en révisable).

❖ Mise à jour de l'actif

En préparation du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, un important travail a été mené pour actualiser l'actif de la collectivité. De nombreux biens qui ne sont plus en notre possession ont déjà été sortis de notre inventaire (informatique, mobilier, immobilier...).

Je vous propose de poursuivre ce travail en constatant plusieurs sorties d'actifs. Nous ne sommes plus partie prenante au sein notamment du Crédit Immobilier Vallée de l'Adour et de la Société d'équipement de Toulouse Midi-Pyrénées (SETOMIP), qui ont cessé leur activité, ni n'avons de budget annexe relatif au Centre de Transfusion Sanguine (CDTS).

Je vous propose aussi de régulariser plusieurs montants de parts sociales que nous détenons dans divers organismes. Pour ce faire, il convient d'inscrire en dépenses et en recettes d'ordre d'investissement 303 476 €.

Organisme	Actualisation		Participation actualisée
Rives et Eaux du Sud-Ouest	Transformation d'une créance en parts de capital (délibération du 21 octobre 2022)	+219 772,44 €	1 120 570,90 €
SPL Eaux Barousse Comminges Save	Augmentation du capital en 2021	+24 072,64 €	91 760,00 €
Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP)	Enregistrement des parts détenues depuis 1998	+58 365,00 €	58 365,00 €
Crédit agricole	Augmentation du nombre de parts en 2010 liées à la contractualisation des emprunts	+1 266,24 €	2 870,00 €
		+303 476,32 €	

A l'avenir, ce travail d'actualisation de l'actif devra porter en priorité sur la réduction des amortissements de travaux notamment bâtimentaires et sur l'identification précise des terrains non bâtis relevant du domaine routier.

❖ Provision AXEAIDE

Suite à la liquidation judiciaire du 4 novembre 2024 de l'association AXEAIDE sise 17 place Marcadieu à Tarbes, je vous propose de prévoir la dépense nécessaire à la constitution d'une provision de 255 507 € en application de l'article D3321-2 du code général des collectivités territoriales, afin de couvrir le risque de perte des sommes indument perçues par cet organisme dans le cadre de la dotation qualité.

❖ SDIS : 13,5 M€

Face aux difficultés rencontrées par le SDIS pour absorber les hausses liées aux dépenses de personnel (augmentation du point d'indice) et de l'énergie, je vous propose de porter la contribution du Département à 13 187 680 €, soit + 2 % par rapport à 2024 conformément au montant plafond de la convention pluriannuelle signée avec le SDIS en 2022.

Financements au SDIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Proposé 2025
Contribution en fonctionnement	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981	11 771 510	12 371 000	12 929 098	13 187 680
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	242 760
Dotation Globale d'Equipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	72 420
Total fonctionnement	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 368 049	11 541 981	12 080 510	12 680 000	13 238 098	13 502 860
<i>soit une variation de...</i>	1,4%	0,0%	0,0%	2,0%	1,2%	0,5%	1,5%	4,7%	5,0%	4,4%	2,0%
Subvention en investissement						250 000	0	0	195 143	428 777	0
Total	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981	12 080 510	12 875 143	13 666 875	13 502 860

❖ Régie Haut-Débit

Je vous propose de maintenir la subvention de fonctionnement à 2 645 000 € et la subvention d'investissement à 2 770 000 €.

➤ Direction des ressources humaines (DRH)

Les dépenses de personnel de l'ensemble du Département (quel que soit le service gestionnaire : DRH et DSD), comprennent : la masse salariale, les frais professionnels, la formation professionnelle et toutes les prestations sociales accessoires. Elles s'élèvent à 91 M€ (dont 17 M€ pour les assistants familiaux imputés sur le budget de la DSD) contre 89,5 M€ au réalisé 2024. Les dépenses de la seule DRH (hors assistants familiaux) s'élèvent à 75,7 M€ : elles augmentent de 0,9 M€ par rapport au réalisé 2024, soit une augmentation de 1,3 %, qui correspond à l'augmentation de la contribution CNRACL.

La masse salariale de l'ensemble du Département : avec 1 773 agents (dont 237 assistants familiaux) au 31 décembre 2024, la masse salariale est de 81,9 M€ en 2024 (dont la masse salariale des assistants familiaux de 12,6 M€). Pour 2025, les crédits relatifs à la masse salariale sont prévus à hauteur de 83,3 M€ (dont 13 M€ pour les assistants familiaux).

Depuis 2022, différentes mesures nationales de revalorisation du traitement indiciaire des personnels territoriaux et des minima sociaux ont eu pour conséquence une augmentation sensible de la masse salariale. Les Départements devront en plus faire face à l'augmentation de la contribution employeur sur la retraite des fonctionnaires (CNRACL). Pour notre Département, cette dernière représente un coût supplémentaire 975 000 € chaque année pendant 4 ans, à commencer par 2025. Ainsi, chaque année à partir de 2029, le coût supplémentaire serait de 3,9 M€ par rapport à 2024 et à effectif constant.

Ces évolutions décidées au niveau national rendent d'autant plus nécessaire la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de personnel. Ainsi, le glissement vieillesse technicité (GVT) va être intégralement neutralisé par une économie équivalente sur la masse salariale, correspondant à la suppression de 15 à 20 postes permanents en 2025.

Dépenses de la DRH

	BT 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution CA 2024 à BP 2025
Frais de déplacements	385 103	372 540	372 540	0 %
Frais pédagogiques de formation	167 870	165 958	180 958	9,04 %
Paye et indemnités	71 323 100	70 828 278	71 803 279	1,38 %
Autres dépenses de fonctionnement RH	2 579 741	2 548 371	2 505 224	-1,69 %
<i>(dont neutralisation du remboursement de mises à disposition)</i>	<i>651 160</i>	<i>650 800</i>	<i>581 994</i>	<i>-10,57%</i>
Actions sociales, prévention et sécurité	843 753	790 451	833 821	5,49 %
TOTAL	75 299 568	74 705 599	75 695 822	1,33%

En terme de chantiers structurants, la DRH s'organise aujourd'hui pour :

- ❖ Accompagner au plus près les directions dans leurs évolutions et dans la maîtrise nécessaire des effectifs ;
- ❖ Accompagner les directions dans l'analyse des postes et l'adaptation de leur organisation face à l'évolution des métiers et aux difficultés de recrutement ;
- ❖ Poursuivre la sécurisation et l'automatisation des données afin de renforcer le pilotage des effectifs et de la masse salariale ;
- ❖ Continuer d'harmoniser et développer la politique de prévention afin notamment de favoriser les reconversions /reclassements professionnels et de lutter contre l'absentéisme et les divers types d'absentéisme ;

➤ Direction de la communication

882 000 € sont prévus en fonctionnement pour :

- ❖ Les insertions publicitaires (print et digital) et affichage sur mobilier urbain ;
- ❖ La participation aux différents salons et manifestations (fabrication, installation et démontage des stands, conception et réalisation des animations) ;
- ❖ L'impression de supports de communication (programme de l'Escaladieu, Ha-Py Mag, carte de vœux, bâches, etc.) ;
- ❖ La production de vidéos et d'illustrations ;
- ❖ La fabrication et le marquage d'objets promotionnels ;
- ❖ La communication digitale ;
- ❖ Les missions relevant de la communication interne comme l'arbre de Noël.

Cela permettra de financer de nouvelles actions cette année, telles que :

- ❖ La campagne de recrutement des assistants familiaux ;
- ❖ L'inauguration du nouveau bâtiment des archives départementales et l'exposition temporaire ;
- ❖ Le renouvellement d'une partie du matériel utilisé lors des salons et manifestations.

II.5. Vote du budget par chapitre nature

Le budget principal est soumis au vote de l'assemblée par chapitre nature. En dépenses, ce sont des autorisations maximales. En recettes, ce sont des prévisions.

	Dépenses		Recettes	
	556 871 016		556 871 016	
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	33 006 968		
	<i>Dont augmentation prévisionnelle de dépenses</i>	<i>8 658 015</i>		
	012 - Charges de personnel	80 560 198	002 - Résultat de fonctionnement reporté	36 640 940
	014 - Atténuation de produits	2 301 000	013 - Atténuation de charges	2 157 146
	016 - Allocation personnalisée APA	54 240 525	016 - Allocation personnalisée APA	23 954 600
	017 - RSA	42 401 646	017 - RSA	1 202 744
			70 - Produits de services	800 909
	65 - Autres charges de gestion courante	113 385 798	73 - Impôts et taxes	127 830 104
	6586 - Frais de fonctionnement des élus	280 362	731 - Impositions directes	125 000 477
	66 - Charges financières	3 892 490	74 - Dotations, subventions et participations	75 649 058
	67 - Charges exceptionnelles	75 000	75 - Autres produits de gestion courante	3 241 201
	68 - Dotation aux provisions	255 507	76 - Produits financiers	70 050
			77 - Produits exceptionnels	2 500
			78 - Reprises sur provisions	80 000
	Total réel fonctionnement	330 399 493	Total réel fonctionnement	396 629 729
042 - Amortissements	30 000 000	042 - Ordre divers (reprise subv. tx en régie)	9 100 000	
023 - Virement vers l'investissement	45 330 236			
Total dépenses fonctionnement	405 729 729	Total recettes fonctionnement	405 729 729	
Investissement	040 - Ordre divers (reprise subv. tx en régie)	9 100 000	021 - Virement depuis le fonctionnement	45 330 236
	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 300 000	040 - Amortissements	30 000 000
			041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 300 000
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	39 220 032	<i>Neutralisation du solde d'investissement reporté (1068)</i>	<i>39 227 876</i>
	13 - Subventions d'investissements	25 110	024 - Produits de cessions	50 000
	16 - Emprunts et dette assimilées	16 865 186	10 - Dotations, fonds divers (hors neutralisation 1068)	8 200 000
	20 - Immobilisations incorporelles	2 310 657	13 - Subventions d'investissement	6 042 638
	204 - Subventions d'équipement versées	27 945 007	16 - Emprunts et dette assimilées	18 666 667
	21 - Immobilisations corporelles	7 238 144	204 - Subventions d'équipement versées	0
	23 - Immobilisations en cours	44 280 279	21 - Immobilisations corporelles	0
	<i>Dont travaux d'urgence</i>	<i>4 932 767</i>	23 - Immobilisations en cours	0
	26 - Participations et créances rattachées	852 871	27 - Autres immobilisations financières	323 869
	27 - Autres immobilisations financières	4 000		
	Total réel investissement	138 741 286	Total réel investissement	72 511 051
	Total dépenses investissement	151 141 286	Total recettes investissement	151 141 287

III. Répartition de la taxe d'aménagement

L'article 101 de la loi de finances pour 2017 nous impose de déterminer un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avant le 15 avril.

Le calcul des taux de répartition 2025 est fonction :

- Du montant de la subvention que le Département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 465 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2025 ;
- Et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 092 766 €.

La répartition des dépenses éligibles s'établit à 42,6 % pour le CAUE et donc 57,4 % pour les ENS. Ainsi, le taux de la taxe d'aménagement de 1,9% se décompose en taux de 0,47 % pour le CAUE et 1,43 % pour les ENS.

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et d'optimiser nos dépenses, afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques, et éviter ainsi la gestion de la plupart des restes à réaliser. L'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'exercice.

Vous trouverez en annexe les propositions de créations d'autorisations de programme (AP) pour 2025, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous donne une vue synthétique (en M€), de la totalité du PPI, que les opérations soient gérées en AP/CP ou pas.

	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
DGS	0,8	0,2	0,2	0,2	0,2
Collèges, bâtiments, numérique	21,9	23,2	22,3	18,7	16,0
Solidarités territoriales	15,4	21,1	19,7	18,3	17,9
Routes et mobilités	28,2	27,8	36,1	41,8	43,4
Solidarités sociales	2,2	2,3	2,0	2,1	1,0
AP/CP	68,5	74,6	80,3	81,1	78,5
PPP routier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Subvention Régie Haut-Débit	2,8	2,8	2,4	2,3	2,4
Travaux dégâts intempéries	-	4,9	1,0	1,0	1,0
Divers	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres investissements	5,4	10,4	6,0	5,9	6,0
Total PPI	73,9	85,0	86,3	87,0	84,5

Aux 74,6 M€ de CP 2025, viennent s'ajouter 10,4 M€ des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP, dont notamment les travaux dégâts intempéries (4,9 M€), le PPP routier (2,5 M€), et la subvention à la Régie haut débit (2,8 M€), pour atteindre 85 M€.

**

Je vous propose donc :

- De voter, par chapitre nature, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2025 ;
- De mettre à jour l'actif en constatant des sorties d'actifs et en régularisant certains montants de parts sociales ;
- De prévoir une provision de 255 507 € liée au risque de pertes avec la société Axeaide ;
- D'approuver la répartition de la taxe d'aménagement ;
- D'adopter le plan pluriannuel d'investissement.

Annexe 1 : Autorisations de Programme

❖ Création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme / AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
56043	AGRIENVI 2025/1	AMENAGEMENT FONCIER	150 000	20 000	80 000	50 000	-
56044	AGRIENVI 2025/2	EAU - SCHEMA DEPARTEMENTAL EAU POTABLE	100 000	70 000	30 000	-	-
56053	MEDICOSOC 2025/1	SCHEMA SANTE	660 000	165 000	165 000	165 000	165 000
TOTAL GENERAL			910 000	255 000	275 000	215 000	165 000

❖ Clôture d'autorisations de programme

Programme / AP	Millésime	Libellé AP	Montant d'AP à restituer	Montant des CP à restituer
5PASTOR	2012/1	TRAVAUX AMELIORATIONS PASTORALES	-	-
5FAR	2017/1	FAR 2017	-	-
5FAR	2017/2	FAR 2018	-	-
5FAR	2017/3	FAR 2019	-	-
5FURI	2011/1	INTEMPERIES COMMUNES	-	-
SOLIDTER	2020/4	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2021	-	-
5PTHP	2017/3	POLES TOURISTIQUES 2019	-	-
5AEP	2017/4	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2020	-	-
TOTAL GENERAL			-	-

Annexe 2 :

Vue d'ensemble du budget principal 2025

Dépenses : 556 871 016		Recettes 556 871 016	
FONCTIONNEMENT : 405 729 729			
DSD	188 607 900	IFER	1 850 000
DCBN	9 274 946	Compensations fiscales	1 775 000
DRM (dont PPP routier)	12 793 521	Fraction de TVA remplacement FB	86 717 326
DDL	9 421 580	Fraction de TVA remplacement CVAE	10 920 533
DRH	75 695 822	TICPE (complémentaire)	3 800 000
DGS		FNGIR	7 683 763
SDIS	13 502 860	Taxe d'aménagement	1 400 000
Intérêts de la dette bancaire (hors PPP)	2 500 000	TSCA	63 473 450
Régie Haut Débit	2 645 000	Accise sur l'électricité (ex TFCE)	3 400 000
DGS autres	7 299 850	DMTO	32 000 000
Augmentation prévisionnelle de dépenses (sociales, RH, diverses)	8 658 015	DMTO péréquation	5 357 031
		Diverses taxes	5 319 963
		Fiscalité et autres taxes	223 697 066
Sous-total réel fonctionnement	330 399 493	DGF	50 000 000
Amortissements	30 000 000	DGD	1 800 000
Virement vers l'investissement	45 330 236	DCRTP	8 400 000
Total dépenses de fonctionnement	405 729 729	Dotations	60 200 000
		Compensations principales RSA, APA et PCH	40 522 027
		Fonds de solidarité (FSD) AIS	4 352 588
		Dotation de compensation péréquée	9 500 000
		Fonds Mobilisation Dépar. Insertion	1 700 000
		Total compensation des AIS	56 074 615
		Autres recettes sociales	12 226 900
		Autres recettes	7 790 208
		<i>Excédent reporté</i>	<i>36 640 940</i>
		Sous-total réel fonctionnement	396 629 729
		Ordre divers (travaux en régie...)	9 100 000
		Total recettes de fonctionnement	405 729 729
INVESTISSEMENT : 151 141 287			
Ordre divers (travaux régie...)	9 100 000	Virement depuis le fonctionnement	45 330 236
Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 300 000	Amortissements	30 000 000
DCBN	23 194 382	Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 300 000
DDL	21 125 148	FCTVA	8 200 000
DRM (dont PPP routier)	30 400 992	Amendes de police	480 000
DSD	2 352 212	DCBN	
DGS		DCBN autres	1 334 892
Régie Haut Débit	2 770 000	Dot. Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	1 613 351
Autres	224 500	Dotation d'équipement des collèges	874 227
Travaux dégâts intempéries	4 932 767	DDL	258 720
PPI	85 000 000	DRM	722 000
Capital de la dette bancaire (hors PPP)	13 854 587	Dot. Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	760 000
Revolving	666 667	DSD	-
Solde d'investissement reporté	39 220 032	DGS autres	373 317
Sous-total réel investissement	138 741 287	Emprunt d'équilibre	18 000 000
Total dépenses d'investissement	151 141 287	Revolving	666 667
		<i>Neutralisation solde d'investissement reporté</i>	<i>39 227 876</i>
		Sous-total réel investissement	72 511 051
		Total recettes d'investissement	151 141 287